

Concertation préalable GravitHy

Réunion publique thématique « Qualité de l'air, impacts environnementaux, gestion des risques industriels et alternatives au projet »

***Salle polyvalente de l'Hôtel-Résidence
Les Aiguades à Port-de-Bouc***

Mardi 16 janvier 2024 de 18h15 à 21h42

Participant.es :

62 personnes

Échanges avec la salle :

28 questions orales posées

0 questions écrites recueillies

Intervenant.es :

Garant.es :

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI

M. Philippe QUEVREMONT

Intervenant.es :

M. Camel MAKHLOUFI, GravitHy – Directeur des opérations

Mme Alice VIEILLEFOSSE, GravitHy – Directrice de la croissance

M. Antoine ROZE, EODD Ingénieurs Conseils

M. Sébastien MATHIOT, Atmosud

M. Jean-Philippe PELOUX, DREAL PACA

Animateur-modérateur

M. Jean-Baptiste POINCLOU agence Parimage

La séance est ouverte à 18h15.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 00:00:00

Je vous invite à prendre place afin que nous débutions cette réunion. Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à tous les participants à cette réunion de concertation sur le projet GravitHy qui est ce soir consacrée aux alternatives au projet et à la thématique de la qualité de l'air et de la maîtrise des risques industriels. Je vais tout de suite passer la parole à Monsieur Belsola, maire de Port-de-Bouc, pour un mot d'accueil.

M. Laurent BELSOLA, maire de Port-de-Bouc 00:01:37

Bonsoir à vous toutes et à vous tous pour cette réunion publique, la troisième sur Port-de-Bouc. Nous avons eu CARBON et eu H2V. GravitHy, si je ne me trompe pas, c'est l'acier décarboné. Ce serait environ 500 emplois sur le site de Fos. Pour la ville de Port-de-Bouc, nous sommes contents lorsque nous passons aux énergies renouvelables. Des usines arrivent, amenant de l'emploi et de l'emploi aussi derrière pour toutes les professions portuaires qui sont sur le site. C'est quelque chose de très bien, nous en sommes contents.

Ce que nous voulons, et je pense que tout le monde pousse toutes les professions, qu'elles soient portuaires, qu'elles soient dans nos villes et les élus, et je pense que les usines aussi, c'est d'avoir des infrastructures dignes du 21e siècle. Nous disons au gouvernement, nous disons à la région, aux départements, à la métropole que nous avons besoin d'autoroutes du 21e siècle. Le contournement Port-de-Bouc Martigues devrait se faire, mais le contrat plan État-région nous dit que 150 millions d'euros sur 200 millions d'euros sont financés. Il manque 50 millions d'euros. La liaison Fos-Salon devient importante, plus la RN569 pour relier Port-Saint-Louis. À cela s'ajoutent le ferroviaire qu'il faut développer, et toutes les infrastructures que nous souhaitons développer. Il en va de la pérennité du port, des emplois et de notre site industriel de la zone de Fos.

Pour nous, ces projets qui s'imbriquent et qui viennent, qui sont porteurs d'emplois, qui sont porteurs d'avenir doivent aussi permettre de développer les infrastructures. Nous avons dans nos villes des besoins de logement. La ville de Port-de-Bouc possède 44 % de logements sociaux. Nous avons besoin de logements intermédiaires, que nous sommes en train de construire ou que des promoteurs sont en train de construire pour pouvoir accueillir et pour avoir des projets.

Nous avons aussi dans ces quartiers prioritaires beaucoup de jeunes au chômage. Nous avons des taux de chômage qui sont plus importants qu'ailleurs. Nous avons des lycées professionnels qui sont connectés avec des métiers de l'industrie, avec les métiers industriels sidérurgiques. Nous avons besoin de ces connexions pour nos jeunes pour qu'ils trouvent de l'emploi, qu'ils puissent travailler et qu'ils puissent aussi vivre sur les territoires que nous sommes.

Je vous remercie pour cette réunion ici à Port-de-Bouc. Je vous laisse développer le projet, le thème d'aujourd'hui. Merci.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 00:04:21

Monsieur le Maire. Quelques mots sur le déroulement de notre réunion de ce soir. Nous reviendrons bien évidemment comme à chaque réunion très rapidement sur la concertation elle-même et sur le rôle des garants. Nous aurons un premier temps d'expression, c'est le principe voulu par le Code de l'environnement, pour ceux qui souhaitent présenter des alternatives au projet. J'inviterai ceux qui souhaitent porter des alternatives à venir le faire en tribune. Nous aurons ensuite un retour de l'audition de GravitHy au S3PI. Ensuite, nous passerons dans le cœur du sujet avec le rappel du projet et la présentation de la thématique qualité de l'air et risque industriel, qui sera suivi d'un temps d'échanges assez long. Puis une présentation du réseau de surveillance la qualité de l'air par Atmosud, suivie d'un autre temps d'échanges. Et enfin, une présentation par la DREAL consacrée notamment à l'instruction des dossiers d'installation industrielle.

Je tiens à rappeler que l'objectif d'une réunion comme celle de ce soir est que l'ensemble des personnes qui souhaitent s'exprimer puissent le faire. Nous aurons un premier temps d'échanges assez long après la présentation thématique qualité de l'air risque industriel par GravitHy. Et puis évidemment, le dernier temps d'échanges de la soirée durant le temps nécessaire pour que toutes les questions puissent être exprimées. Nous pourrions d'ailleurs poursuivre également les échanges autour d'un verre de l'amitié, comme vous avez l'habitude désormais.

En tribune, vous avez les deux représentants de la société GravitHy, Camel Makhloufi et Alice Vieillefosse, Antoine Roze d'EODD, nos deux garants qui sont derrière la table jaune, Audrey Richard-Ferroudji et Philippe Quevremont, Sébastien Mathiot pour Atmosud et Jean-Philippe Peloux pour la DREAL. À noter dans la salle la présence de Madame Anne Claudius-Petit, présidente de la Commission transition énergétique stratégie des déchets, qualité de l'air à la région et Monsieur Gérald Sambardier pour RTE. Puis Gaëlle Nicaise, représentante d'ASCOFIELDS qui est co-maître d'ouvrage du projet et propriétaire d'une partie des terrains concernés par le projet GravitHy.

Quelques retours rapides sur la concertation, qui se déroule depuis le 27 novembre et qui s'achèvera formellement le 31 janvier avec cette réunion de concertation. Un périmètre de concertation qui reprend l'arrondissement d'Istres, plusieurs rencontres de proximité et puis des rencontres additionnelles qui ont eu lieu tout au long de cette concertation, notamment avec le Conseil Municipal des Jeunes, la Maison des syndicats. Vous avez évidemment, et vous ne vous en privez pas, la possibilité de vous exprimer sur le site Internet dédié au projet, où vous pouvez des contributions. Vous pouvez également vous informer. Vous retrouverez l'ensemble des documents liés à la concertation sur le site du projet. Vous avez également la possibilité de déposer des cahiers d'acteurs, des contributions argumentées un peu plus denses si vous le souhaitez, qui seront présentés de manière spécifique sur le site internet du projet et pris en compte dans le bilan des garants.

Nous en sommes donc à l'avant-dernière réunion publique de cette concertation. La réunion de synthèse aura lieu le 22 janvier à 18 heures à la Maison de la Mer à Fos-sur-Mer. Lors de cette réunion de synthèse, chacun pourra rappeler sa position par rapport au projet et ce qu'il aura retenu de cette concertation. Ce sera l'occasion pour le maître d'ouvrage et pour les garants de faire une première synthèse des enseignements qu'ils tirent de cette séquence de concertations. Cette concertation s'achèvera le 31 janvier. Entre le 22 janvier, réunion de

synthèse et le 31 janvier, vous aurez encore la possibilité de déposer des contributions, des expressions et des questions sur le site internet du projet.

Je vais passer la parole aux garants désignés par la Commission nationale du débat public qui vont rappeler rapidement leur rôle.

M. Philippe QUEVREMONT, garant 00:08:32

C'est un rappel pour un certain nombre de personnes dans la salle qui nous connaissent et que nous connaissons, mais il y a aussi à chaque fois et nous l'espérons bien des personnes nouvelles qui arrivent. Les garants sont indépendants du maître d'ouvrage et des autorités locales. C'est pour cela que nous le matérialisons en étant situés un petit peu différemment, latéralement par rapport au public. Notre rôle est de veiller sur les droits du public, les droits à l'information et à la participation de manière peut-être visible au cours des réunions. Il peut nous arriver d'intervenir dans les réunions à ce titre. Mais aussi, en intervenant lors de la préparation des réunions et lors des bilans que nous établissons au plus tard un mois après la fin de la concertation. Ce sera donc défini en février.

Pour aujourd'hui, nous avons l'habitude à chaque réunion de rappeler les demandes que nous avons faites au maître d'ouvrage pour que la préparation corresponde bien au respect de ces de ses droits. Je ne m'étends pas sur la succession de la réunion, sur les sujets qui sont abordés, puisque nous les avons préparés avec le maître de voyage. Je rappellerai simplement deux points. Nous nous sommes toujours attachés à ce que le temps de discussion avec les intervenants et avec le maître d'ouvrage soit au moins égal au temps de présentation depuis la tribune. C'est une démarche d'information du public. Il est normal que le maître d'ouvrage explique. Mais c'est aussi une démarche de participation, où vous pouvez prendre la parole, poser des questions et donner un avis.

Deuxième point : réunion spécifique aujourd'hui. Les questions d'impact sont des questions sensibles ici, nous le savons. Il y a plein d'éléments qui le montrent, je ne vais pas les détailler. Nous avons demandé dans la préparation de ces réunions que l'on aille bien jusqu'au bout de toutes vos questions, même si cela devenait un peu long. Il est important que vous ne sortiez pas d'ici avec des questions que vous n'auriez pas posées, ou des avis que vous n'auriez pas donnés. Merci, très bonne réunion et à tout à l'heure.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:10:44

Merci. Comme nous le faisons désormais traditionnellement, je vais déjà demander au public s'il y a des questions spécifiques relatives à ce que nous venons de dire, c'est-à-dire sur le rôle des garants et sur le déroulement de la concertation. Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au premier temps de la concertation qui est consacré à la demande des garants. Encore une fois, comme le prévoit le Code de l'environnement, aux alternatives au projet. Je vais lancer un appel au public pour savoir si parmi les personnes présentes, des personnes souhaiteraient présenter à l'occasion de ce démarrage de réunion publique des alternatives au projet. Je les invite dans ce cas-là à lever la main et à venir s'exprimer à la tribune pour présenter leurs alternatives, s'ils le souhaitent.

M. Philippe QUEVREMONT, garant 00:11:39

J'ajoute une petite précision. La loi prévoit que parmi les alternatives, il y en a une qui est possible, qui est de ne pas faire le projet. L'invitation s'adresse aussi à des gens qui seraient dans cette opinion.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 00:11:50

J'ai vu deux mains qui se sont levées. La première qui s'est levée, c'était celle de Monsieur Meunier, la deuxième celle de Monsieur Coppey. Soit vous prenez la parole depuis votre place, soit vous pouvez venir en tribune vous exprimer, comme vous le souhaitez. Dans tous les cas, nous vous apportons un micro.

Question#1 : M. Romuald MEUNIER, président MCTB Golfe de Fos Environnement 00:12:14

Merci, bonsoir. Ce n'est pas tout à fait une alternative au projet que je voudrais proposer, mais j'aimerais savoir s'il serait possible de réduire la hauteur de la tour de refroidissement que vous avez prévue. Elle fait 140 mètres de haut, c'est l'équivalent des tours de Ponteau. Nous aimerions savoir s'il existait une alternative à la construction d'une tour aussi haute ? Est-ce qu'un système de refroidissement à l'horizontale pourrait être mis en œuvre ? Quelles sont les possibilités qui s'offrent à vous pour éviter une tour aussi haute que celle-ci ? Merci.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 00:13:00

Je vais passer la parole à GraviHy, puisque c'est formulé comme une question. Je vous invite à un premier temps de réponse là-dessus.

M. Camel MAKHLOUFI, GraviHy 00:13:04

Merci Monsieur Meunier pour cette question. Dans un souci de clarification, la tour de 135 mètres mentionnée dans la diapositive et dans le dossier de concertation correspond au réacteur et non pas à une tour de refroidissement. Cela signifie qu'il s'agit du cœur de l'usine qui va permettre la conversion du minerai de fer en fer métallique grâce à cette réaction chimique à haute température avec l'hydrogène. Il ne s'agit pas d'une tour de refroidissement. C'est un premier élément.

Le second élément, et nous en avons discuté lorsque nous nous étions rencontrés précédemment. La hauteur de la tour est définie par la nature de la réaction chimique et par la nature de l'opération que nous réalisons. Pourquoi ? Parce que la réaction n'implique pas de changement d'état. La réduction du minerai de fer se fait à l'état solide. Cette réduction du minerai de fer implique que l'hydrogène puisse rentrer en contact du minerai de fer et diffuser dans le minerai de fer pour faire cette réaction chimique. Diffuser, cela veut dire qu'il va

simplement se faufiler dans le minerai de fer qui lui-même est poreux. Comme cette réaction se fait à l'état solide, elle prend du temps pour pouvoir être réalisée. La hauteur de la tour est proportionnelle à ce que nous appelons le temps de résidence. C'est le temps que passera le minerai de fer dans le réacteur pour pouvoir atteindre ce taux de métallisation, c'est-à-dire cette teneur en fer qui va passer de 67 % à 95 %. Cette hauteur est définie par les études d'ingénierie pour pouvoir justement atteindre les spécifications qui sont celles requises par le client final.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 00:14:44

Merci. Monsieur Coppey pour cette seconde intervention ? Nous vous passons le micro, vous pouvez venir vous exprimer en tribune.

Question#2 : M. Stéphane COPPEY, France Nature Provence Environnement 00:14:53

Merci. Je suis administrateur de France Nature Environnement Bouches-du-Rhône, également administrateur de France Nature Environnement Provence Alpes Côte d'Azur et investi dans un certain nombre d'associations membres de ces deux fédérations d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

Je vais rebondir sur la proposition qui nous est faite d'exprimer une alternative. Pourquoi l'exprimons-nous ? Parce que nous sommes quand même effarés des conditions à remplir pour mettre en œuvre le projet qui nous est proposé. À savoir qu'il est toujours séduisant de se dire « Nous allons décarboner l'industrie, nous allons trouver d'autres procédés de fabrication. » Jusque-là c'est intéressant, c'est séduisant. Après quand on regarde bien, on a longuement parlé lors des réunions précédentes des besoins en eau, en électricité, en matières pour rehausser le niveau du sol à 2,40 mètres NGF, ce qui représente des quantités de remblai assez fantastiques. Nous avons évoqué entre autres les problèmes de mobilité qui peuvent être rencontrés, même si votre projet n'est pas celui qui emploiera le plus de salariés et qui provoquera le plus de difficultés de ce point de vue-là. Mais l'emploi sera sans doute assez difficile à trouver pour des salariés, qui devront venir d'on ne sait où, peut-être du territoire en partie. Ils devront en tout cas se déplacer tous les jours pour venir travailler sur votre site, qui est éloigné par définition d'un peu tout.

Je reviens surtout sur les grandes conséquences en termes d'électricité. Votre projet nécessite une nouvelle ligne à haute tension. Il nécessite non seulement le renforcement des lignes électriques existantes, mais également la création d'une ligne à haute tension entre Fos-sur-Mer et Nîmes. Nous avons rencontré à plusieurs reprises RTE. Pour ceux qui ne sont pas bien au fait du sujet, environ 150 pylônes de 60 mètres de haut vont venir traverser la Crau et la Camargue sur deux itinéraires envisagés. Quelles que soient les précautions prises pour la mise en œuvre de ces lignes, elles constitueront quand même une balafre importante sur le territoire, sans parler des autres types de conséquences que nous pouvons avoir vis-à-vis de la faune, de la flore et de la gêne aux riverains. Mais surtout, au bout de la ligne, c'est une nécessité de l'équivalent d'une tranche nucléaire pour alimenter rien que votre projet, sans parler de celui de vos collègues de H2V et sans parler du projet CARBON. C'est une tranche nucléaire.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la dernière réunion, ce que nous demanderons à l'appui des jugements que nous avons obtenus du tribunal administratif et de la Cour d'appel concernant la conversion de la raffinerie Total La Mède à l'huile de palme, ils ont abandonné désormais puisqu'ils n'ont plus la possibilité de le faire... Le même jugement que nous obtenons de la conversion au bois de la centrale de Gardanne, ces jugements disent clairement qu'une étude d'impact doit intégrer l'ensemble des impacts sur le territoire, pas seulement sur la commune d'implantation ou les communes voisines. Mais s'il s'agit d'abattre des arbres par exemple en Bourgogne, puisque c'est le cas de Gardanne, il faut aussi que cela prenne en compte l'abattage des arbres en Bourgogne. Si nous importons du bois du Brésil, il faut aussi compter l'impact que nous aurons sur le bois au Brésil. Concernant l'huile de palme, c'est en Indonésie que cela va se passer. Nous devons calculer cet impact. En ce qui nous concerne, c'est également la ligne à haute tension et la centrale nucléaire qu'il faudrait construire pour aboutir à ce projet.

Nous sommes loin du compte pour ce qui est de la réalisation de ce projet. D'où la nécessité se pencher sur des alternatives. L'alternative première qui vient à l'esprit, le garant l'a exprimée, c'est tout simplement l'alternative de ne pas le réaliser. Est-ce que ça veut dire que l'on continue à polluer autant, à fabriquer autant de métal, à avoir autant d'aciéries tel que nous les connaissons aujourd'hui ? Avec en l'occurrence une entreprise Arcelor qui n'a jamais effectué depuis des décennies les travaux nécessaires pour se mettre en conformité avec les normes de pollution et qui n'attend qu'une chose, c'est de fermer une fois que l'usine sera à bout de souffle. Est-ce qu'il faut consommer autant d'hydrogène que ce que nous consommons aujourd'hui ? Je rappelle un chiffre. Vous savez à quoi sert le métal : cela sert beaucoup à fabriquer principalement des automobiles. Nous avons tous besoin d'automobiles, un certain nombre d'entre vous en tout cas. En avons-nous besoin de deux, de trois ? Avons-nous besoin de renouveler le parc à outrance ? N'aurions-nous pas des pistes davantage de réutilisation, de prolongement des durées de vie ? Avons-nous besoin de consommer autant de métal ?

Je rappelle 45 % de l'hydrogène qui est aujourd'hui fabriqué à grand renfort d'émissions de CO₂, c'est pour raffiner le pétrole, précisément. C'est encore une fois pour nos voitures entre autres, mais également pour un tas de choses, dont les plastiques, etc., qui viennent polluer ensuite nos mers. Et pour 45 % également pour des engrais, pour de l'ammoniac, pour des explosifs. Là aussi, cela interroge notre modèle de société concernant ces fabrications. D'où l'interrogation que nous nous devons d'avoir sur les utilisations de l'hydrogène actuelles, sur les utilisations du métal. Avant de se dire qu'il faut absolument fabriquer autant, voire plus, et avoir de nouvelles usines de fabrication d'hydrogène.

Par ailleurs, un nouveau paramètre que j'ai cité également lors de la dernière réunion : une découverte a été faite dans les sous-sols en Lorraine de 46 millions de tonnes d'hydrogène blanc, c'est-à-dire d'hydrogène existant à l'état naturel. Une fois que nous avons dit cela, nous n'avons pas forcément dit comment cet hydrogène sera extrait. Nous ne savons pas forcément quelle énergie il faudra pour l'extraire, les travaux qu'il faudra mettre en place. Nous ignorons combien de temps cela va durer, combien cela va coûter, etc. Ceci dit, cela interpelle quand même beaucoup, de savoir que d'un côté nous avons de l'hydrogène à l'état naturel pour 46 millions de tonnes et que là, nous avons des projets qui sont de l'ordre de fabrication de 0,1 ou 0,2 millions de tonnes par an d'hydrogène. Il y a tout de même un certain nombre d'interrogations qu'il faut savoir lever aujourd'hui, pour savoir quelles sont les priorités du moment.

La position que nous prendrons, au niveau de la Fédération France Nature Environnement, à ce stade en tout cas des présentations qui sont faites et des études d'impact à amener, c'est effectivement de s'interroger sur le bien-fondé et d'envisager tout simplement de ne pas réaliser ce type de projet, mais plutôt de viser un modèle de société où nous n'aurions pas besoin d'autant de voitures, d'hydrogène, de métal, et surtout pas de centrales nucléaires supplémentaires pour pouvoir alimenter tout cela.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 00:23:48

Merci Monsieur Coppey. Comme nous l'avions prévu avec les garants, je me tourne avant de repasser la parole au maître d'ouvrage vers la salle pour savoir si cette expression d'alternative suscite des réactions. J'ai vu qu'il y avait une main levée là-bas, nous allons vous passer la parole. Ensuite, une autre réaction.

Question#3 : M. CLARET, CGT 00:24:10

Puis-je poser une question aux garants ? Puis-je avoir autant de temps de parole que France Nature Environnement ?

M. Philippe QUEVREMONT, garant 00:24:17

Je vais répondre à cette question. Je regardais ma montre et je me disais que nous n'avions pas fixé de temps, a priori. Sinon d'ailleurs, l'animateur l'aurait annoncé. Habituellement, nous demandons que les exposés soient limités à 10 minutes. Nous étions un petit peu en dessous de 10 minutes et je commençais à me demander quand est-ce que j'allais intervenir.

Question#3 : M. CLARET, CGT 00:24:35

Il y en a pour un quart d'heure, je ne ferais pas plus long.

M. Philippe QUEVREMONT, garant 00:24:40

J'ai noté, nous étions à 9 minutes.

Question#3 : M. CLARET, CGT 00:24:45

Les alternatives au projet. Il ne faut pas que cela se réalise. Ainsi, cela se réalisera à Barcelone, à Gênes ou à Tanger, et puis la France restera encore sans industrie, sans réindustrialisation. Surtout que nous allons assister à la baisse du pétrole, donc de Fluxel juste à côté. Les usines comme Arcelor Mittal, si d'autres process ne sont pas trouvés, fermeront et ce sont des milliers

de travailleurs qui vont se retrouver au chômage dans le bassin de Fos et dans la région PACA, ainsi que dans le département des Bouches-du-Rhône.

Lorsque nous souhaitons tout faire arrêter pour vivre dans un monde vert, il faut se demander ce que nous faisons des salariés et de leur famille. De quoi vivrons-nous ? Il y a la fin du mois et la fin du monde. C'est le combat contre le capitalisme. Il n'y a pas de problème, mais nous devons manger. Pour nous, pour nos enfants et pour les générations à venir. Parce que c'est bien beau d'être à la retraite mais nous la retraite on doit se la construire en travaillant et en cotisant. On n'acceptera pas, Monsieur Coppey, on vous le dit tranquillement, que vous vous mettiez au milieu en permanence. Et on a 1200 dockers, si le projet ne se fait pas, qui viendront manger chez vous. Voilà. J'espère que vous avez une grande table, bien longue, avec des grandes assiettes, Monsieur Coppey. Et donc... Mais rigolez, ça ne nous fait pas rire ! Parce que les drames sociaux, c'est nous qu'on les vit avec nos camarades de la centrale Gardanne. Votre sourire vous allez le perdre Monsieur Coppey, dans pas longtemps, ne vous inquiétez pas. Voilà. Nos camarades de la centrale... Non mais rigolez ! Vous êtes au Conseil de développement mais vous ne voulez rien développer. Voilà. Vous voulez réduire les activités. Voilà ce que vous êtes : un empêchement de faire. Tellement de positions antagonistes qui nous ont menés dans des situations de catastrophes et de fermetures d'usines, à cause de vous également et à cause du capital ! Vous êtes complice du capital ! Voilà. Et vous vous donnez une stature et dans la contenance avec des propos en faisant l'ingénieur.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:26:50

Je vous invite à rester sur le fond de ce qui a été dit dans votre réaction.

Question#3 : M. CLARET, CGT 00:26:53

Un pitre vous êtes. Et on viendra chez vous avec nos camarades de la centrale Gardanne. Mettez-les dehors, les derniers qu'il reste. Ils ont vécu un plan social. Mettez-les dehors. Allez voir leurs enfants allez leur expliquer que leurs parents seront au chômage.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:27:11

Nous avons bien compris votre point de vue.

Question#3 : M. CLARET, CGT 00:24:10

Nous allons nous revoir, Monsieur Coppey. Ne vous inquiétez pas. Vous êtes la prochaine cible de la CGT, je vous le dis devant tout le monde. Le sourire, tu vas le perdre.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:27:19

Pour la suite de la réunion, évitons s'il vous plaît les attaques personnelles. Monsieur Dalcol avait levé la main pour une réaction, également. Je vous en prie.

**Question#4 : M. Gilbert DALCOL, MCTB et riverain de Fos-sur-Mer
00:27:30**

Je voulais revenir sur cette fameuse tour de 135 mètres de hauteur, avec un réacteur. Qui réacteur dit émission de bruit. En ce qui concerne Atmosud, vous analysez l'air. J'ignore si la DREAL tient compte des futures pollutions sonores, les odeurs. À 135 mètres de haut, j'ignore comment vous allez faire pour insonoriser un tel type de matériel. Sachant que la population de Fos à vol d'oiseau elle est à 4 ou 5 km de votre future usine, de votre projet. Par vent dominant, nous nous prenons toutes les nuisances.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 00:28:23

Monsieur Dalcol, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous aurons la présentation du projet et des effets. Je vous repasse la parole pour poser votre question. Nous sommes dans la phase de l'expression d'alternatives. Avez-vous une alternative ou une réaction à l'alternative formulée par FNE ?

**Question#4 : M. Gilbert DALCOL, MCTB et riverain de Fos-sur-Mer
00:28:38**

J'ai une réaction au sujet de cette tour. J'ignore ce qu'elle fera derrière. Nous n'avons eu aucune explication à ce sujet.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 00:28:47

Il me semble que Monsieur Makhloufi vous a répondu sur l'usage de cette tour, mais nous y reviendrons dans le temps des questions-réponses portant sur le projet lui-même. Est-ce qu'il y a des expressions sur les alternatives au projet, ou une réaction à l'alternative qui a été formulée ? Monsieur, vous avez levé la main. Nous allons vous apporter un micro au deuxième rang, s'il vous plaît.

Question#5 : M. Jean-Louis PERFETTI, retraité du Conseil de territoire, ex-ingénieur principal chargé de la qualité de l'air 00:29:08

Bonjour à tous. Je voudrais poser une question. J'ai écouté la question de Monsieur Meunier concernant l'horizontalité de la tour. Lorsque nous vous avons posé la question, vous avez parlé de réaction chimique, de process, etc. Est-ce que tout cela ne pourrait pas se faire horizontalement ? C'est la question. Il y a un tas de choses qui se font dans la tour, mais est-ce que cela pourrait se faire en diagonale ou horizontalement, de façon à avoir une vue un peu plus épurée ?

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:29:50

C'est une alternative. Je repasse la parole à Monsieur Makhloufi pour y répondre. Ensuite, je repasserai la parole à Monsieur Meunier.

M. Camel MAKHLOUFI, Gravithy 00:29:57

C'est très juste, il manquait peut-être cette précision. L'un des fondamentaux de ce réacteur, c'est la gravité. Le minerai de fer est acheminé au sommet de la tour et circule par gravité dans la tour. C'est pour cette raison qu'il faut qu'elle soit verticale.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:00:10

Merci. Monsieur Meunier, vous vouliez réagir aux alternatives qui ont été formulées, peut-être, ou en présenter une autre ?

Question#6 : M. Romuald MEUNIER, MCTB Golfe de Fos 00:30:23

Merci. Je ne suis pas spécifiquement orienté vers la tour horizontale. Elle pourrait être aussi hélicoïdale, si vous avez besoin de gravité pour faire fonctionner votre procédé. Le but étant dans tous les cas de réduire sa hauteur et comme l'a dit Gilbert Dalcol tout à l'heure, la propagation du bruit qu'elle émettra, bien entendu.

Je voulais juste rebondir sur les observations de Monsieur Coppey tout à l'heure. J'avais l'impression que dans un débat, nous devons poser des questions pour ouvrir le débat et obtenir des réponses qui nous permettront de décider si nous avons un avis négatif ou positif, voire même mitigé, sur le projet. Or, ce que je vois dans l'attitude de Monsieur Coppey depuis de nombreux débats auxquels il participe, c'est systématiquement son refus des projets. Il est vrai que c'est malheureux, parce que cela ne nous fait pas avancer dans le débat. Le refus n'est pas une ouverture d'esprit vers l'extérieur. C'est bien dommage. Je tenais juste à signaler cet état de fait. Qui plus est, quand Monsieur Coppey prend le micro, il le prend vraiment très longuement. J'espère qu'il arrivera à comprendre qu'il faut aussi réduire pour passer la place aux autres. Merci.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:31:57

Merci. Je vais en profiter pour passer la parole au maître d'ouvrage pour une première réaction face à l'alternative formulée par Monsieur Coppey, qui abordait plusieurs points. Je vous laisse réagir.

Mme Alice VIEILLEFOSSE, GravitHy 00:32:09

Merci. Bonjour à toutes et tous, merci pour ces débats riches. C'est bien l'objet des concertations publiques : c'est de pouvoir avoir tous ces débats.

Peut-être quelques chiffres. Chez GravitHy, nous avons une entreprise industrielle. C'est aussi finalement de revenir un peu aux fondamentaux, et notamment pourquoi ce projet, vu que l'une des alternatives formulées était l'absence du projet. Il est intéressant de regarder dans des scénarios prospectifs quelles sont les demandes en acier. Nous pouvons regarder, notamment il y a une association qui est assez axée sur le scénario de la décroissance que vous prenez, l'enjeu de sobriété. L'association Mégawatt, sur sa demande d'acier en 2050, promeut justement l'usage de la ferraille, c'est absolument clé : 80 % d'augmentation de la ferraille. Mais elle estime aussi qu'il y a un besoin pour l'acier décarboné. Malgré la consommation de ferraille, malgré la baisse de consommation de 20 %, nous avons besoin en France, pour répondre aux demandes d'acier, de 4 millions de tonnes de DRI en France.

4 millions de tonnes, c'est deux projets comme le projet de GravitHy. Aujourd'hui en France, nous en avons un qui a été annoncé à Dunkerque et nous avons le projet de GravitHy Fos. Je pense qu'il est important de rappeler ce besoin. Par ailleurs, si nous regardons d'autres scénarios en demande d'acier, typiquement un scénario plus lié au gouvernement, celui de RTE, il aura une augmentation de l'acier de 20 %, avec des besoins en DRI qui seront supplémentaires. Sur l'opportunité, évidemment qu'il faut faire de la sobriété énergétique. C'est le fondamental de la politique énergétique. Pour autant, nous avons besoin de décarboner et de projets comme le nôtre.

Le deuxième sujet concerne les besoins en électricité. Si nous regardons le procédé tel que le nôtre, le DRI, si nous n'utilisons pas d'électricité, qu'est-ce que nous utilisons ? Si nous n'utilisons pas de l'électricité pour faire de l'hydrogène, nous utilisons du gaz fossile, du méthane. Très clairement, nous l'avons vu l'année dernière, le gaz fossile, nous n'en avons pas dans notre sous-sol. Évidemment, il y a des enjeux de réchauffement climatique que tout le monde connaît. Mais même si nous regardons par rapport aux balances commerciales, aux emplois, le méthane aujourd'hui est emporté en France. C'est de l'argent en moins pour la France, ce sont des emplois en moins. C'est aussi un enjeu clé. Je pense qu'il est extrêmement important de le rappeler.

L'hydrogène naturel aujourd'hui, de la même manière, si nous restons très factuels, il y a des projets. Nous avons une connaissance extrêmement imparfaite des sous-sols. Parmi les projets annoncés, il n'y a pas encore de faisabilité technique qui est démontrée. Il n'y a pas encore non plus les gisements précis qui ont été démontrés. Il y a eu un premier octroi de permis en décembre par le ministre en charge des mines et de l'industrie. Il faudra qu'il y ait des projets dont nous aurons vraisemblablement les premiers retours d'ici plusieurs années, pour savoir ce qui est possible. Lorsque nous regardons la zone de Fos, finalement aujourd'hui, il n'y a pas à la connaissance du BRGM de structures géologiques. Des études seront faites d'ici 2025 pour étudier les différents potentiels, mais à ce jour, il n'y a pas de potentiel. Pour faire du DRI, nous avons besoin de minerai de fer et d'électricité, ainsi que d'un approvisionnement à la mer. D'où la localisation sur Fos.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:35:47

Merci pour cette première réaction. Est-ce qu'il y a d'autres expressions d'alternatives ou d'autres réactions ? Monsieur Moutet au deuxième rang, s'il vous plaît. Nous vous apportons un micro.

Question#7 : M. Daniel MOUTET, ADPL Golfe Fos 00:35:58

Bonsoir. Je voulais revenir sur cette fameuse tour. Pourquoi pas le faire à plat, avec des convoyeurs spéciaux ? Le trajet qui se fait de haut en bas pourrait se faire à plat, par des convoyeurs. Ce serait peut-être à étudier pour transporter le minerai, pour arriver au bout à le fondre, à le mélanger à l'hydrogène. Ce serait peut-être une piste pour calculer et pour le faire à plat. Je ne sais pas, je ne suis pas ingénieur. Je ne suis rien du tout. Mais peut-être bien voir cette façon à plat de le faire. Cela éviterait bien sûr de l'avoir en hauteur, d'avoir le bruit qui va s'échapper beaucoup plus en hauteur que si c'était en bas, etc.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:37:08

Merci. Il y avait une autre main qui s'était levée. Excusez-moi Monsieur Coppey, je vais passer la parole juste derrière. Allez-y.

Question#8 : M. Sébastien MARTIN, résident d'Istres 00:37:18

Bonsoir. Je me posais la question non pas en termes d'alternatives, mais j'entends un peu parler la salle qui a priori, ne connaît pas le process de fabrication de l'acier ni de la fusion du minerai.

En ce qui concerne la tour, Monsieur Makhloufi, je sais très bien que vous ne pouvez pas la modifier. C'est comme cela et pas autrement. Pourquoi ? Parce que c'est un énorme four, ou un barbecue si vous voulez. Toute combustion du minerai de fer se fait dans ce sens-là et pas autrement. Il faut un temps de fusion, un temps d'écoulement. Je connais le process. Je n'étais pas haut-fourviste, j'étais aciériste. D'ailleurs, je connais des sujets que vous avez vis-à-vis de l'aciérie de Fos, que je défends. Je ne défends pas l'aciérie, mais le combat de Monsieur.

Là où je me pose sérieusement la question : avez-vous conversé avec des représentants d'Arcelor site, Fos, ou Arcelor au Luxembourg, où vous voudrez ? Est-ce qu'il y a ici des représentants d'Arcelor Mittal, officiellement ? A priori, non.

Je suis retraité depuis 5 ans. Je connais le process de fabrication de l'acier. Votre process, c'est exactement la même chose, à part que le comburant n'est pas le même. C'est de l'hydrogène. Pour rassurer Monsieur du syndicat CGT, je ne dis pas qu'il ne faut pas faire le projet, mais je ne dis pas non plus qu'il faut le faire. Pourquoi ? Parce que si nous nous plaçons sur la position géopolitique, ces 2 millions de tonnes que vous allez fabriquer, c'est ce qu'Arcelor Mittal en termes d'acier. Nous sommes d'accord. Sachant qu'Arcelor Mittal jongle en fermant des hauts-fourneaux, en rouvrant, ils veulent faire monter les prix, les commandes ne suivent pas, etc. Je pense que vous êtes peut-être en concurrence, voire peut-être amis. C'est votre problème. Il vous faudra bien des clients. Il faut bien expliquer à la salle que les boulettes d'acier que vous allez faire en transformant le minerai, il faudra bien un client pour les retransformer ensuite.

Il me semble que vous allez les revendre à Arcelor Mittal ou à d'autres unités de production d'acier plat. J'ignore s'il serait vraiment nécessaire de doubler la capacité de production à 4 millions. Je ne suis pas géopolitique, mais je me pose quand même des questions sérieuses. Sachant que Mittal change son unité de production à Dunkerque en faisant des fours électriques, ce que nous ferons à Fos à court terme, à moyen terme ou à long terme. Vous allez vous retrouver en concurrence directe, car Mittal fera de l'acier. Le haut-fourneau n'existera plus, c'est certain. Il y aura des fours électriques qui pollueront je l'espère moins qu'un haut-fourneau, voire moins qu'une aciérie. Encore que l'aciérie, nous en aurons peut-être encore besoin pendant un certain temps, avant que cette conversion ne se fasse. Je me pose cette question.

Votre projet est beau en termes d'emplois, tout comme CARBON. Mais est-ce que dans le bureau que vous constituez, entre la DREAL, GravitHy, etc., nous avons tout mesuré et pesé ? Je ne suis pas venu aux réunions précédentes, c'est la première réunion à laquelle j'assiste. Mais je n'ai pas peur de parler. Je participe à d'autres projets notamment sur la déviation de Fos, etc. Je suis président d'un comité de quartier, je travaille aussi pour la santé de mes riverains, de mes adhérents. Mais ce n'est pas le sujet. Le sujet est qu'il faut des emplois. Mais j'ignore si nous pourrions faire des emplois pour garder Arcelor et GravitHy. Il faut le faire.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 00:42:00

Je vous propose de passer la parole à GravitHy, qui va réexpliquer le fondement de cette technologie et dire s'ils sont complémentaires ou concurrents avec les aciéristes environnants.

Mme Alice VIEILLEFOSSE, GravitHy 00:42:13

Bien sûr. Par rapport à cette question, GravitHy va faire du fer réduit, ce produit intermédiaire. Nous nous arrêtons au fer réduit. Ensuite, nos clients sont les sidérurgistes. Concernant notre localisation à Fos, nous avons évoqué le sujet de l'approvisionnement par voie maritime et les compétences notamment des dockers. Mais il y a également la proximité avec des clients qui sont sur zone, en particulier Arcelor que vous avez cité, et Ascométal également, qui sont nos voisins et qui peuvent être des clients naturels. À ce jour, GravitHy n'a pas de contrat signé avec Arcelor, mais nous sommes en discussion extrêmement approfondie avec eux. Vous savez très bien comment cela : tant qu'il n'y a pas de contrat, il n'y a pas de contrat. Je ne vais pas vous dire autre chose.

Pour autant, dans les éléments dont nous avons connaissance de la part d'Arcelor, ce dernier a un projet de four à arc électrique sur le site de Fos pour lequel ils auront besoin de DRI. Il y a un besoin identifié. Ils ont fait des investissements à Dunkerque, notamment sur une tour DRI alimentée dans un premier temps par méthane, puis par hydrogène. Mais à Fos, il n'y a pas de projet annoncé à ce stade par Arcelor. L'idée est bien d'être en complémentarité par rapport à eux et par rapport au projet.

C'est un enjeu clé. Nous allons chercher un approvisionnement le plus local possible, parce que c'est vraiment ce qui nous semble intéressant. Mais pour autant, nous avons toujours cette possibilité. D'ailleurs, c'est ce que nous avons présenté dans les différents éléments : c'est que la totalité de notre production n'a pas vocation aller à un seul site. Il y aura aussi de

l'export de notre matière vers d'autres sidérurgistes en France en Europe, avec des localisations variées là-dessus.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:44:02

Un complément rapide ?

M. Camel MAKHLOUFI, Gravithy 00:44:03

Un complément rapide. Nous pouvons aussi communiquer sur le fait que Gravithy a ce que nous appelons un modèle marchand, avec une vocation à vendre ce DRI à tous les utilisateurs potentiels aciéristes ou clients finaux. Nous avons pu annoncer par exemple une lettre d'intention de la part de notre actionnaire Forvia, un groupe français gros utilisateur d'acier, acheteur d'acier. Aujourd'hui, 12 % de ses achats sont liés à l'acier. Il a eu cette volonté de réduire ses émissions de SCOPE 3 et a aujourd'hui signé une lettre d'intention pour l'achat d'une partie significative de la production de l'usine de Gravithy.

Cela me fait un peu mal au cœur que nous puissions, dans un grand pays comme la France, regarder uniquement les actions et les réactions d'un grand groupe comme Arcelor Mittal. En Suède, ils ont fabriqué la première aciérie d'Europe depuis 50 ans. C'est une aciérie complètement électrifiée, décarbonée. Nous produisons 130 millions de tonnes d'acier brut en Europe. Effectivement, l'industrie sidérurgique en France n'est plus celle qu'elle était, avec des sites qui se sont fermés les uns après les autres. Pourquoi ? Parce que nous produisons une commodité à faible valeur ajoutée. Pourquoi ? Parce qu'elle est produite avec du charbon. Nous rentrons en compétition avec la Chine qui produit à elle seule 1 milliard de tonnes d'acier par an. L'idée est effectivement de profiter du potentiel unique qu'il y a en France particulièrement grâce à ce réseau fort bas carbone pour produire à nouveau une commodité qui a de la valeur et qui pourra être saisie par des clients qui seraient variés. C'est un point qu'il est important je pense de rappeler.

En ce qui concerne Arcelor Mittal, ils se sont aussi positionnés publiquement lors de l'édition du S3PI que nous avons pu réaliser avec grand plaisir avec les 5 collègues présents. Nous mentionnions ouvertement que Gravithy n'était pas un concurrent, ce que nous disons depuis très longtemps, mais plutôt un ami qui pourra les aider à accéder à cette commodité rare qu'est le DRI, bien sûr dans des conditions commerciales qui seront à évaluer ensemble. Il est important je pense de refaire de la France ce grand pays industriel qu'il était autrefois.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:46:25

Merci. Je pense que les discussions montrent qu'il faudra que l'on représente le projet assez rapidement avant la présentation de la thématique qualité de l'air.

Monsieur Coppey, vous avez été personnellement interpellé. Je vous repasse la parole très rapidement. Ensuite, j'inviterai Gwenaëlle Hourdin à nous faire un petit résumé de l'audition que Gravithy a eu juste avant au S3PI.

**Question#9 : M. Stéphane COPPEY, France Nature Provence
Environnement 00:46:42**

Très rapidement. Merci, vous avez rappelé que nous sommes sur un débat d'idées. Je vous remercie de l'avoir appelé. Je remercie Madame Vieillefosse d'avoir donné un certain nombre d'éléments techniques complémentaires sur les besoins en acier, etc.

Je voudrais juste remarquer qu'il est inutile de caricaturer les propos qui peuvent être tenus. Je voudrais rappeler que France Nature Environnement ne s'est pas opposé un certain nombre de projets qui sont présentés sur ce territoire depuis maintenant de nombreux mois, y compris certains aspects de certains projets routiers. Je salue les propos de Route intelligente, en tout cas de Routes du 21e siècle qui ont été tenus par Monsieur le Maire de Port-de-Bouc. Nous ne sommes pas forcément en antagonisme sur un certain nombre de dossiers, y compris sur le dossier CARBON en particulier.

Sur la question de l'emploi, le discours que nous avons tenu récemment devant le sous-préfet d'Aix-en-Provence et précisément sur toute la zone de Gardanne est de créer des activités qui ne soient pas génératrices de 5 ou 10 emplois à l'hectare, mais d'un minimum de 50 emplois à l'hectare, avec des propositions très concrètes sur le type d'activité que nous pourrions accueillir sur ces secteurs-là. Cela concerne également le privilège que nous donnerions à des usines comme CARBON qui annonce 3 000 emplois, même si nous pouvons avoir quelques doutes sur le sujet, plutôt qu'à celles qui en proposent une centaine ou 200. Il n'y a pas d'ambiguïté sur ces questions de défense de l'activité économique, de l'emploi, mais dans le respect de l'environnement et des personnes.

À propos de respect des personnes, j'espère que Monsieur et Madame la garante, vous avez un enregistrement des propos qui ont été tenus ce soir. Si ce n'est pas le cas, je vous demanderai une retranscription. Si je n'ai pas d'excuses ce soir, une plainte sera déposée dès demain matin.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 00:48:33

Merci Monsieur pour ce rappel. Nous allons passer la parole à Gwenaëlle Hourdin, qui va nous faire une rapide synthèse de ce qui a été l'audition de GravitHy au S3PI. S'il vous plaît, s'il vous plaît. Allez-y, Madame Hourdin.

Mme Gwenaëlle HOURDIN, déléguée générale du S3PI PACA 00:48:054

Bonsoir. Je vais vous faire un petit retour sur en quoi consistent les auditions que nous portons au sein du SPI.

Le SPI est une association de concertation sur l'environnement, le risque et l'industrie. Nous sommes le premier SPI de France, ici à Fos, Berre. Nous sommes maintenant sur PACA. Ce premier SPI a inspiré d'autres SPI, puisqu'il y en a maintenant dans tous les bassins industriels. Nous sommes même allés un peu plus loin dans les années 2010 sur l'impulsion notamment de Fos et sur ce qu'il s'était passé, puisque nous sommes devenus associatifs à deux titres, avec deux particularités. D'une part, parce que nous regroupons des structures. Dans notre association, sont adhérents les services de l'État, des associations, des collectivités, des industriels et des représentants des salariés. Ce sont bien des structures. C'est aussi bien

l'ADEME que la CGT, que la ville de Fos, la région, etc. Nous sommes à Port-de-Bouc, nous sommes une association de concertation. Nous avons cette chance, d'avoir cette association de concertation. Je le dis d'autant plus que ce n'est pas moi, c'est vraiment toute une série d'acteurs qui sont impliqués dans cette démarche.

Cette association de concertation nous permet d'avoir du travail dans la durée sur les sujets. Nous dépassons les concertations préalables puisque nous sommes au quotidien sur le territoire et nous le connaissons parfaitement bien. Nous travaillons avec les acteurs et nous permettons d'avoir ce tissu d'acteurs qui vont travailler ensemble sur les sujets clés.

Dans le cadre de ces concertations préalables et de tous ces nouveaux projets qui existent, nous avons proposé et nous avons eu l'accord des garants pour mettre en place ce que nous avons appelé une audition. Cette audition vise non pas à concurrencer ce qu'il se passe là, mais bien au contraire à multiplier les espaces de dialogues et d'échanges. Ce sont des projets très importants avec des impacts importants. Il nous faut avoir de multiples espaces d'échanges et de dialogues pour essayer d'en identifier tous les contours, les ramifications.

C'est donc un format que nous avons mis en place au sein du SPI, qui a été décidé collectivement avec le bureau, etc. Nous en avons fait pour CARBON, pour H2V. GravitHy s'est prêté au jeu avec bonne grâce, et je les en remercie une nouvelle fois.

Les sujets abordés au cours de cette audition, Monsieur Makhloufi en a parlé un peu, mais beaucoup ont déjà été abordés par ailleurs et ont permis de creuser ou d'aborder les choses un peu différemment. Ont été abordés les sujets de l'électricité, du trafic routier et des impacts environnementaux, des enjeux sociétaux. Nous avons aussi abordé le sujet du cumul des émissions et des impacts sur tous les sites, l'interdépendance des productions et les poussières.

Un compte-rendu a été fait. Évidemment, le SPI ne donne pas son avis. Nous sommes une association de concertation. Notre objectif est de permettre à tout le monde de s'exprimer. Nous avons tracé tout ce qui a été dit. Ceci est disponible en ligne, sur le site internet du SPI.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 00:52:42

Merci beaucoup. Le site internet du projet GravitHy fait le lien avec le site du SPI et le compte-rendu. Vous avez une question pour Madame. Nous allons passer à Monsieur Dalcol et nous allons profiter de la présence de Madame Hourdin.

Question#10 : M. Gilbert DALCOL, MCTB, riverain de Fos-sur-Mer 00:52:56

Je vous remercie. Vous dites que vous êtes une association. Je reçois beaucoup de vos messages. Par qui êtes-vous subventionné ? Comment vivez-vous ? Combien de membres avez-vous au sein de votre société ?

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 00:00:10

Pouvons-nous repasser un micro à Madame Hourdin pour sa réponse ? Merci beaucoup. Le financement du S3PI.

Mme Gwenaëlle HOURDIN, déléguée générale du S3PI PACA 00:48:054

Nous sommes financés de plusieurs façons, par des cotisations. Nous demandons à tout le monde de cotiser, que ce soit collectivités, industriels, associations, représentants des salariés ou État. Il y a une partie cotisation puis une partie subvention. Nous postulons pour des demandes de subvention auprès des collectivités ou auprès de l'État, qui fonctionne aussi comme cela.

La particularité du SPI est que nous avons une gouvernance partagée. C'est quelque chose qui est assez sport à mettre en place, mais qui marche très bien. Nous avons 5 chefs : associations, collectivités, industriels, représentants des salariés et État. Ils ont tous le même poids. Cela signifie que les décisions sont prises de façon collégiale, à 5. Il faut une majorité de 3 sur 5.

C'est vraiment une association très particulière à la fois pour son contenu et pour sa forme. C'est ce qui en fait toute la valeur et qui permet d'avoir cet espace d'échange de dialogue.

Sur l'aspect concertation, nous avons entendu certaines choses qui ne sont pas toujours très gentilles. La concertation a le mérite de permettre à chacun de s'exprimer, d'entendre les avis des uns et des autres. Ce n'est pas celui qui concerte qui va changer le projet, bien évidemment. Mais cela permet à chacun de s'exprimer de se faire entendre. C'est capital. C'est dans ce sens que sont faites les concertations préalables. Nous avons la chance qu'elles soient mises en place et que nous puissions avoir des retours directs des porteurs de projets dans la mesure de leurs connaissances.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:55:29

Merci. Nous allons passer à la présentation du projet GravitHy et à la présentation spécifique de la thématique que beaucoup attendait, c'est-à-dire la thématique de la qualité de l'air et des risques industriels. Pardon par avance pour le public, la présentation sera un peu longue car il y a beaucoup de sujets à aborder ce soir. À l'issue de cette présentation, nous aurons un temps d'échanges avec la salle qui lui aussi, sera long. Ensuite, je passerai la parole à Atmosud puis à la DREAL pour des interventions complémentaires avant un dernier temps d'échanges, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de questions. À vous la parole.

Mme Alice VIEILLEFOSSE, GravitHy 00:56:04

Merci beaucoup. Nous vous proposons de revenir un peu succinctement sur quel est le projet GravitHy. Nous avons un petit film pour bien vous expliquer tout le procédé de GravitHy. Nous reviendrons ensuite sur quelques éléments clés sur ce procédé.

Visionnage d'un film.

Si nous reprenons le procédé qui a été longuement décrit : le minerai de fer, l'eau, l'électricité qui passent dans le procédé nous donnent ces briquettes de fer réduit qui servent ensuite aux sidérurgistes. Nous avons 2 millions de tonnes de ce produit qui sortent de l'usine, ce qui représente environ 4 millions de tonnes de CO2 évités chaque année.

Passons à ce qui a été évoqué suite à la concertation au bilan des garants : les jalons clés sont d'avoir au plus tôt à l'été le dépôt des demandes d'autorisations environnementales, ce qui donnerait mi 2025 une obtention des autorisations environnementales, avec un démarrage avec les phases de test fin 2027 au plus tôt.

M. Camel MAKHLOUFI, GravitHy 00:00:10

Merci. Alice. L'implantation du projet est très importante. Nous avons discuté des alternatives. Il est très important de comprendre le rôle que joue cette implantation dans la faisabilité du projet. Le site GravitHy est situé sur le môle central, à proximité sur un foncier qui appartient à notre co-maîtrise d'ouvrage ASCOFIELDS. Également, une portion de ce terrain est située sur la partie est à proximité de la darse est parti en GPMM. L'activité maritime du port joue un rôle clé : 3 millions de tonnes de minerai de fer importées par an, sous la forme de pellets et sous la forme de concentrés pour le besoin de notre unité de briquetage, et une production de 2 millions de tonnes de minerai de fer pré-réduits. Nous en discuterons lourdement par la suite.

Le site fait 74,6 hectares. Il est essentiel, car il permet cet accès à un tirant d'eau de 16 mètres, qui permet justement d'optimiser la logistique de l'intrant et cette multimodalité qui permet de pouvoir évacuer le produit selon différents modes. L'élément clé est la proximité du terminal minéralier de CARFOS, avec son expertise dans la gestion du vrac et cette expertise humaine avec les dockers qui ont cette expertise dans la manutention des produits vrac et Pulvérulents. Par exemple, nous parlions la semaine dernière de la bauxite. Le minerai de fer sera acheminé via un convoyeur capoté du terminal CARFOS sur une longueur d'environ 2 km vers le site de GravitHy.

Nous allons rentrer dans le dur du sujet, qui est vraiment une compréhension de l'impact sur la qualité de l'air et sur cette réflexion que l'on débute sur les impacts et sur la gestion du risque industriel.

Rapidement, les aménagements du projet avec ces éléments clés que nous allons aborder. Le bâtiment électrolyseur compris entre 700 et 900 mégawatts avec des unités de traitement et de transformation de l'hydrogène pour qu'il puisse atteindre les spécifications requises pour l'opération de production du DRI. Le cœur du DRI, qui est cette tour de 135 mètres, qui est très différente d'un haut-fourneau. Le haut-fourneau, nous le changeons de phase. Nous faisons la fusion du minerai de fer. Nous, ne faisons pas de fusion du minerai de fer. Il est important pour moi de répondre à la question de Monsieur Moutet.

Concentrons-nous déjà sur cette tour de 135 mètres, qui est une dimension préliminaire, et essayons de comprendre ensemble quels sont les impacts associés à cette tour, et comment faire pour minimiser ces impacts sur les différentes dimensions. Un deuxième élément est très important : ces usines sont fournies par des entreprises d'ingénierie expertes. Ce sont des développeurs de technologies qui fournissent des garanties et des assurances pour la bonne opération de cette usine, et qui fournissent aussi des guides pour la bonne opération et la bonne maintenance de ces usines, qui ont une existence de plusieurs décennies. 80 usines produisent du DRI à partir de gaz naturel. En tant que citoyens de Fos et citoyens de la région, nous voulons des procédés qui sont matures et qui sont conçus de telle manière à pouvoir opérer de manière sécuritaire pendant la durée de vie de l'usine.

Deuxièmement, il y a aussi des limitations si nous mettons des convoyeurs. La tour est remplie à environ 2/3 de minerai de fer. Elle fait 135 mètres, mais jusqu'à 2/3, c'est du minerai de fer. Ensuite, il descend tout doucement. Il peut passer jusqu'à 12 heures dans le réacteur. Ensuite,

nous avons environ 400 tonnes de minerai de fer par heure qui traversent cette tour. Si nous mettions à l'horizontale avec des convoyeurs, il y aurait énormément d'énergie supplémentaire, énormément de risques associés, énormément d'empreintes au sol, peut-être plus d'impact sur la biodiversité. Aujourd'hui, c'est une alternative qui n'existe pas, car elle n'est pas proposée, parce que ce procédé est déjà optimisé. Après effectivement, il y a ce travail minimisation des impacts. Nous mentionnions des impacts liés au bruit, nous allons essayer de donner aujourd'hui des premiers éléments qui permettront au public de comprendre ce que c'est que d'opérer cette usine et ce que cela engendre en termes de bruit. Nous avons aussi parlé au préalable d'enjeux peut-être sur l'esthétique et des approches paysagères que nous souhaitons mettre en place pour pouvoir privilégier cela. C'est sur ce concept préalable que nous allons argumenter aujourd'hui.

Je vais avancer. Nous allons parler de la torche, du stockage du DRI, du HBI. Nous allons parler d'un ensemble d'éléments auxquels sont associés des impacts. Certains de ces impacts, nous en avons discuté d'ores et déjà, nous en découvrirons d'autres aujourd'hui.

M. Antoine ROZE, EODD Ingénieurs Conseils 01:06:34

Chez EODD, nous allons être en charge de l'élaboration de l'établissement du dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la réglementation sur les installations classées.

J'ai voulu faire un petit rappel en introduction sur la procédure d'autorisation environnementale et sur le statut ICPE du projet. ICPE est un acronyme pour Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Le Code de l'environnement oblige ce type de projet à nécessiter une autorisation environnementale qui repose sur la base de certaines études, notamment études d'impact, études de danger. C'est ce que nous allons vous détailler aujourd'hui.

Nous sommes classés ICPE. C'est une réglementation assez complexe. Les deux grosses voies d'entrée dans la réglementation, c'est au regard des procédés qui sont mis en œuvre ou des matières qui sont présentes sur le site, stockées, produites, utilisées. Le projet GravitHy, dans sa constitution, rentrera à différents égards dans cette nomenclature ICPE et sera concerné par cette réglementation qui s'applique. Au regard des rubriques qui seront appliquées au projet, nous allons être soumis à autorisation environnementale. C'est un processus qui permet de rassembler en une seule procédure d'autorisation plusieurs procédures auxquelles un projet peut être soumis dans divers champs environnementaux. Nous allons aborder différentes thématiques dans ces dossiers-là. Nous parlons d'autorisation environnementale unique, c'est-à-dire que nous allons pouvoir y intégrer au besoin différents types d'autorisations. Il y a l'ICPE, pour certains projets de l'énergie, pour certains projets il y a du défrichement. Tout ceci est mis ensemble dans une procédure afin qu'il y a une solidité des études qui sont produites et une cohérence entre les différentes études produites.

Ce projet est soumis à autorisation environnementale. Un petit rappel de la procédure : pour ce dossier que nous allons établir, nous allons récupérer des études faites par différents bureaux d'études partenaires spécialisées chacun dans leur domaine, la biodiversité, la ressource, l'énergie, etc. Nous allons agréger ces études, nous allons constituer un dossier qui sera étudié, challengé par les services de l'État, notamment la DREAL, qui vont venir nous questionner pour approfondir certains sujets. C'est un dossier qui va être réalisé et amendé demander sous la garantie des services de l'État sur les éléments qui y seront portés. Afin

d'atterrir sur une phase de consultation du public. Merci de participer à ces concertations, parce que cela nous permet de savoir quelles sont les attentes des gens qui sont riverains des projets, qui sont intéressés par le projet, de façon à ce que l'on puisse intégrer dans nos études et dans nos dossiers, et apporter toutes les réponses qui ont été soulevées au moment des concertations et d'être le plus précis possible sur ce qui a été soulevé. C'est pour cela que ces concertations sont très intéressantes.

Le dossier, une fois qu'il aura été constitué, validé par les instances de l'État, sera soumis à la consultation du public au cours d'une enquête publique où il y aura à nouveau toutes les réponses qui auront été soulevées. Toutes les réponses seront apportées dans le dossier. S'il y en a encore, si des avis émergent, elles pourront être encore une fois portées à la connaissance de la maîtrise d'ouvrage pour éventuellement encore y apporter des réponses. Après cette phase de consultation du public, il y aura une consolidation de tous ces éléments-là pour éventuellement, si tous les signaux sont au vert, déboucher sur la constitution d'un arrêté préfectoral. L'arrêté préfectoral est un document qui encadre le fonctionnement des installations et qui régit toutes les phases de fonctionnement d'installation, que ce soit des phases d'exploitation ou des phases de maintenance, des phases de suivi environnementales. Tout cela sera consigné dans un document qui obligea GravitHy et l'exploitant à suivre le fonctionnement de son installation.

Je voulais faire un focus sur le statut IED. Nous savons à peu près aujourd'hui que le site GravitHy, s'il voit le jour, serait concerné par l'une des rubriques 3 000 de la nomenclature ICPE. C'est un peu technique, je ne vais pas m'étendre. Lorsqu'on est concerné par l'une des rubriques 3 000 de la nomenclature ICPE, on tombe sous le coup de la directive européenne IED, qui est une directive qui vise à intégrer la prévention et la maîtrise des pollutions dès la conception des projets. Elle impose aussi le recours aux meilleures techniques disponibles et elle impose un réexamen périodique des conditions d'exploitation. C'est tout un tas de garanties dès la conception du projet, mais également en termes de suivi environnemental, sur la maîtrise des impacts environnementaux disons chroniques, les impacts environnementaux qui sont liés au fonctionnement normal de l'installation.

Ce statut IED nous oblige dans notre dossier à intégrer ce que nous appelons une évaluation environnementale, étant constituée notamment d'une étude d'impact en bonne et due forme. Le contenu de l'étude d'impact est donné par le Code de l'environnement. Nous sommes obligés d'étudier de façon fine et précise sur toutes les thématiques de l'environnement, que ce soit environnement naturel, mais également environnement humain, les impacts de l'installation.

Nous allons développer une méthodologie qui est relativement classique pour ce type de dossier. À savoir, nous allons d'abord faire une description précise de l'état initial, c'est l'objet des études qui sont déjà actuellement en cours, afin de savoir si le site est potentiellement favorable à l'implantation d'un tel projet. Ensuite derrière, nous allons analyser les incidences du projet au regard des procédés qui seront mis en œuvre, au regard des matières qui seront présentes sur le site, stockées, produites. Nous allons nous attarder sur des sujets très particuliers : la biodiversité, le bilan gaz à effet de serre, les risques sanitaires évidemment qui sont étudiés dans le cadre de ces dossiers. Une fois que nous aurons réalisé ces incidences notables, GravitHy va proposer des mesures, avec toute sa connaissance technique, sa maîtrise et puis aussi les bureaux d'études spécialistes qui seront invités à travailler avec nous sur le sujet. Nous allons développer des mesures pour éviter, réduire et compenser. J'insiste sur l'ordre de ces mots, parce que nous essayons en premier lieu d'éviter d'avoir des impacts.

Si nous ne souhaitons pas éviter, nous essayons de les réduire. Si nous n'arrivons pas à les réduire, nous essayons de les compenser.

J'ajouterai à cette séquence ERC que nous retrouvons souvent dans ce type de dossiers les mesures d'accompagnement et de suivi qui permettent de vérifier la bonne application de ces mesures, leur efficacité et les mesures d'accompagnement qui permettent d'aller même encore un peu plus loin que ce que nous demande de faire la réglementation.

Ce sont des choses que nous allons étudier dans les mois à venir. Nous allons décrire, analyser les solutions de substitution. Ce sont des exemples, il y a d'autres points dans les études d'impact.

C'est un rappel assez succinct de la méthodologie qui sera développée et que vous pourrez lire dans les dossiers qui seront mis à l'enquête publique dans les prochains mois. En insistant sur le fait que le site sera l'objet d'une surveillance régulière par les services de l'État en phase d'exploitation avec des sujets environnementaux et des comptes à rendre, notamment par exemple des bilans annuels des émissions. Cela donne quand même un certain nombre de garanties sur le fonctionnement de l'installation en phase d'exploitation.

M. Camel MAKHLOUFI, GravitHy 01:14:08

Différents éléments et des rappels sur les principaux impacts environnementaux identifiés. C'est aussi l'occasion de vous inviter à consulter le site Internet, et à consulter aussi le contenu des réunions qui ont eu lieu sur différents sujets.

Les principaux impacts identifiés, qui sont des impacts habituels en phase de construction, qui sont liés au bruit, au trafic, à la production de déchets. Il sera important de quantifier ces impacts pendant l'ensemble de la phase de construction. Des impacts qui seront liés au milieu naturel. Nous avons eu une réunion thématique le 4 janvier à ce sujet. Encore une fois, une présentation a été réalisée à cette occasion. Vous avez toujours l'opportunité de poser des questions sur ces thématiques. Des rejets atmosphériques. Nous essayerons d'aborder ces rejets atmosphériques dans l'état des connaissances des études, la poussière diffuse, les fumées, les polluants, les vapeurs d'eau. Les rejets en milieu marin. Nous avons eu cette réunion dédiée à la problématique de l'eau, qui était le 11 décembre. Nous avons pu présenter très en détail la nature du procédé de traitement des eaux et la façon dont l'eau à la fois brute et l'eau de mer seraient utilisées dans le projet, si le projet se réalisait. Ceci a également été abordé le 4 janvier.

Des notions d'impacts liés au bruit. Nous fournirons des premiers éléments. Je pense que pour les questions de Monsieur Meunier et de Monsieur Dalcol, nous essayerons d'apporter des premiers éléments de réponse à ce sujet-là, notamment en ce qui concerne la tour, la production de déchets et l'impact sur les ressources, encore une fois l'eau de mer, l'eau brute et l'énergie électrique. Une réunion propre à l'électricité a été réalisée le 7 décembre, il me semble.

La semaine dernière, cette réunion sur l'insertion territoriale. Des notions très importantes pour le public, qui ont été mentionnées dans des réunions de concertation de GravitHy, mais aussi lors des réunions précédentes sur le trafic routier. Nous avons aussi pu présenter la semaine dernière les volumétries en termes de trafic et les trafics estimés sur le trafic maritime et le trafic ferroviaire. Cette étude d'impact sera détaillée et sera une partie prenante de l'évaluation environnementale. Nous fournirons une vision sur l'ensemble des incidences sur son environnement et sur l'impact du projet. Ce sera joint à cette demande d'autorisation.

Nous allons rentrer dans le vif du sujet sur la qualité de l'air. Je vais être très transparent avec vous. Nous avons discuté avec beaucoup de gens, nous avons aussi beaucoup écouté. Nous passons en troisième sur la concertation. Nous essayons de comprendre les problématiques soulevées par le public. La question de la qualité de l'air est prégnante. Nous le comprenons à juste titre, ceci a été mentionné par les différentes parties prenantes : nous sommes sur une zone lourdement industrialisée avec des industries qui ont été généralement conçues il y a plusieurs décennies, avec des standards qui ne sont plus ceux d'aujourd'hui. Aujourd'hui, il est nécessaire d'avoir une compréhension de cet état initial. Je pense ce sera l'objet de la présentation d'Atmosud ultérieurement. Je ne vais pas m'détendre là-dessus. Mais aussi l'addition d'impacts générés par GravitHy. Ce sont des éléments importants, les particules, différents types de particules avec des valeurs recommandées par l'OMS, des valeurs cibles en France, des valeurs cibles en Europe, des notions aussi qui parfois ne sont pas trop mentionnées. Nous parlons beaucoup de CO2, mais nous ne parlons pas de tous les gaz à effet de serre. Nous ne parlons pas des NOC, des SOC, d'éléments clés qui sont les pollutions aux métaux lourds, etc. Nous avons essayé d'aller au-delà du dossier de concertation. Au fur et à mesure, nous progressons un peu sur nos études et sur la disponibilité des informations. Nous essayons de comparer et de proposer cette comparaison entre ce qui serait la conséquence de GravitHy est ce que serait par exemple l'état de l'art sur des voies sidérurgiques conventionnelles.

Rapidement, les ambitions. Il s'agit d'intégrer au mieux ces mesures, ceci dès la conception. C'est pour cela que notre vice-président, sur la sidérurgie, est un spécialiste de l'acier, mais son cœur de métier, c'est la maintenance. Si nous voulons pouvoir anticiper quelles sont les conséquences d'un mauvais design, il faut vraiment que l'on demande à quelqu'un qui passait son temps et 25 ans de sa vie à essayer de réparer justement ces usines.

Notre ambition est de réduire ces émissions polluantes. Je pense que c'est un élément clé. Nous avons pu consulter aussi certains dossiers disponibles d'autorisations environnementales sur des entreprises ou des secteurs similaires. Il y a vraiment cette notion prégnante de réduire et de contrôler, de mesurer. C'est essentiel, nous essayerons de prévenir les rejets de substances dangereuses. Il y a aussi des consignes d'exploitation. Nous avons essayé de mettre en place ces processus qualité d'ores et déjà dans notre entreprise, mais aussi en prévision de l'exploitation, pour justement pouvoir prévenir les différentes phases et les conséquences, et l'impact sur l'opération de différentes phases d'exploitation.

Notre ambition, notre obligation est d'utiliser les meilleures techniques disponibles, de réduire ces rejets et de maximiser l'efficacité énergétique, collecter et traiter les effluents. Avec cette surveillance régulière, nous avons pu faire cette fiche de synthèse qui est disponible. Nous avons été questionnés sur ce point, sur la question de la surveillance. Nous avons essayé de faire des propositions qui sont préliminaires, mais qui permettront peut-être d'ouvrir la discussion.

Nous comparons souvent le haut-fourneau avec le DRI, alors que ce sont tout de même des choses extrêmement différentes. Aujourd'hui, pour produire l'acier, nous allons mettre la fonte dans le convertisseur. Mais en amont de ce convertisseur, nous avons besoin de l'élément clé qui est au haut-fourneau qui pour fonctionner, a besoin de coke et de minerai de fer. Mais mesurer l'impact complet de la production de la fonte, ce n'est pas simplement se concentrer sur le haut-fourneau. La preuve, quand on discute avec la plupart d'entre vous, il y a les mots « cokerie », « frittage », « agglomération ». Ces éléments-là, ces émissions, nous devons aussi les prendre en considération si nous voulons comparer entre les différentes voies. Il y a aujourd'hui une façon de produire de la fonte. Nous avons discuté du devenir de la production

des hauts-fourneaux en Europe lors des réunions précédentes, avec cette pression réglementaire, avec ces besoins de réinvestissement et la transition nécessaire vers le DRI. C'est important. Il a été demandé lors de nos auditions et de nos discussions avec les associations d'avoir ce point de comparaison. Nous avons essayé de faire ce travail.

Vous avez besoin de la cokerie dans laquelle rentrent des combustibles fossiles, du charbon, du charbon à coke de qualité métallurgique. Nous recyclons aussi des gaz. Il faut l'usine d'agglomération. Nous allons faire le morceau qui va rentrer dans le haut-fourneau. Pour cela, il y a besoin de combustibles fossiles, de charbon, de minerai de fer. Parfois, ce n'est pas le cas à Fos-sur-Mer, il y a des usines de pelletisation. Nous avons essayé de comparer les émissions liées à GravitHy, non pas à une usine particulière, mais aux chiffres de la Commission européenne, qui sont vérifiables et que vous pourrez regarder. Nous vous en avons fourni la source.

A contrario, ici le réacteur de GravitHy qui permet justement cette conversion sans fusion, sans changement d'état physique, ce qui est très important. Parce que ce changement d'état physique a des conséquences environnementales importantes. Et puis aussi dans le scope du projet qui vous a été présenté dans le dossier de concertation, cette unité de briquetage qui permet en complément des pellets de produire des briquettes dans des conditions assez douces à partir de concentrés de minerai de fer. Nous ne faisons pas de l'agglomération, c'est vraiment avec un liant, nous allons former cette boule métallique qui finalement agrège le minerai de fer. Nous allons nous en servir comme d'un intrant dans le réacteur de réduction directe. Nous allons faire deux produits : le HBI et le cold DRI. Nous pourrions par exemple échanger le cold DRI, le DRI froid. Nous pourrions échanger sur les conséquences industrielles en termes de risques associés à ces deux produits.

Nous avons essayé de comparer en prenant un vrai gaz de haut-fourneau, un vrai gaz de cokerie selon des normes visibles et disponibles, quels étaient les composés que nous pouvions trouver dans des gaz de cokerie et des gaz de hauts-fourneaux et les comparer à ce que nous pourrions trouver dans les effluents, qui sont les effluents d'une usine de DRI qui est propre à celle de GravitHy. Il y a l'élément clé qui est vraiment l'opportunité de la décarbonation. Il y a aussi d'autres éléments qui sont clés : des produits souffrés, très important surtout dans les fours à coke. Ils proviennent majoritairement du charbon, mais aussi du minerai de fer qui fait sa fusion. Il y a des NOCS qui sont associés au processus de combustion, il y a aussi ce qu'on appelle des BETEX, donc c'est le toluène, le benzène, le xylène, ces éléments qui sont des chaînes carbonées très longues qui peuvent avoir aussi des conséquences, et qui peuvent mener par exemple dans certaines conditions à des maladies. Il y a aussi d'autres molécules. Je ne vais pas rentrer dans les détails de la chimie. Il y a aussi des poussières, etc.

L'idée c'était le dire que si nous comparons le haut-fourneau et le four à coke, le DRI, nous sommes sur des choses qui sont drastiquement différentes. Le soufre vient majoritairement du minerai de fer et il y reste. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de fusion, donc le soufre reste dans le pellet de fer qui est ensuite envoyé à l'aciériste. Il y a le NOX. Nous pouvons nous demander pourquoi : parce qu'il n'y a pas de combustion, normalement. Le NOX est présent en très petite quantité. Nous avons essayé de le comparer. Il provient des générateurs de biodiesel qui seraient potentiellement utilisés en cas de rupture électrique. Nous ne sommes pas en situation d'opération. Il y a de l'ammoniac qui peut être aussi produit en très petite quantité, et il y a effectivement des poussières. Nous allons rentrer dans le détail.

La quantification des émissions CO2. Nous avons annoncé dans notre dossier de concertation que nous ambitionnions dès l'opération de l'usine des émissions CO2 qui seraient comprises

entre 100 et 120 kg de CO2 par tonne de DRI, SCOPE 1 et SCOPE 2. SCOPE 1, cela veut dire que ce sont les émissions qui sont directement la cheminée, qui sont vraiment liées à l'utilisation de combustibles. SCOPE 2, ce sont les émissions indirectes, qui sont présentes dans l'électricité. 50 % de ses émissions sont liées à l'utilisation d'une petite portion de gaz naturel de méthane qui dans un premier temps, sera du gaz naturel, mais dans un second temps, du biométhane, qui n'est pas là comme carburant, comme fioul, mais qui est là pour mettre la teneur suffisante de carbone que nous allons retrouver ensuite dans l'acier. Parce que vous savez que l'acier est un alliage de carbone, de fer et d'autres métaux.

Si nous comparons cela à la technologie du haut-fourneau, nous avons pris cette source d'un document européen, qui prend l'agglomération, donc le frittage, la cokerie et le haut-fourneau. En termes d'émission globale, nous sommes environ sur 2,3 tonnes de CO2 par tonne de fonte, incluant ces trois éléments essentiels à la production de la fonte. Nous avons comparé cela avec les usines de DRI existantes, qui sont celles issues du fossile qui utilisent du gaz naturel où conventionnellement, on les met entre 600 et 700 kg de CO2 par tonne de DRI. Ici, nous avons mis 600, comparé à ces émissions que j'ai mentionnées, 100 à 120 kg. Ensuite, nous avons transposé cela en une émission associée non pas au fer, mais à l'étape suivante, à l'acier. Si nous considérons le cycle global, à la fois sur le site sidérurgique conventionnel, donc le haut-fourneau avec le convertisseur, nous sommes sur 2,5 tonnes de CO2 par tonne d'acier. Ce qui permet, avec effectivement une voie qui utiliserait du DRI issu d'hydrogène et des fours à arc électrique, cette voie d'électrification qui est d'ores et déjà lancée avec énormément de fours à arc électrique qui sont annoncés partout, à la fois en France et en Europe. Nous pourrions réduire ces émissions à 0,3 tonnes de CO2 par tonne d'acier.

Nous avons essayé de vous faire une comparaison sur les émissions d'éléments clés, qui sont le monoxyde de carbone, les SOC et les NOC, qui ont effectivement des conséquences. C'est assez dramatique. Nous avons pu quantifier cela, en considérant les chiffres issus des meilleures technologies disponibles et des benchmarks, les retours d'expérience.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:27:22

Je crois que la comparaison est assez visible, nous pouvons avancer.

M. Camel MAKHLOUFI, Gravithy 01:27:28

Et aussi la poussière, c'est très important. Nous avons aussi fait cette comparaison en considérant la poussière à la fois sur la cokerie, le frittage et le haut-fourneau, avec des comparatifs qui sont très importants. Sachant que nous sommes à peu près à 3 kg de poussière par tonne de fer. Cela peut aller beaucoup plus haut dans certains pays d'Europe. Avec ici des émissions qui sont beaucoup plus faibles en termes de poussière et qui portent ici uniquement sur le DRI. Nous n'avons pas inclus le briquetage. Pourquoi ? De manière totalement transparente, parce que nous sommes en train de faire ces études. Nous ne voulions pas communiquer sur un chiffre qui ne serait pas vérifié. Mais sur le DRI, nous produisons. Où sont ces poussières ? Nous en avons déjà parlé au préalable. Elles sont dans le système de manutention, dans les systèmes d'aspiration au niveau des trémies, dans les tours de transfert. Nous allons les récupérer aussi dans le traitement des eaux. Parce que vous vous souvenez qu'à la différence du haut-fourneau où il y a ce changement de matière et puis finalement, où

nous sommes obligés de mettre des unités de récupération des poussières au sommet du haut-fourneau, nous n'avons pas de changement de phase. Nous avons un laveur, la fameuse machine à laver dont vous avez entendu parler parfois. Nous avons ce laveur à eau au sommet du procédé, qui permet de récupérer les poussières et ensuite de les récupérer dans le traitement des eaux. C'est très important pour nous, car nous récupérons ces poussières, nous les agglomérons et nous nous en servons à nouveau comme un intrant de l'opération. C'est pour cela que nous allons implémenter cette usine de briquetage à froid, pour justement maximiser le recyclage parce que ceci a une valeur. Déjà, cela permet de minimiser les camions sur les routes, parce qu'il faut les vendre. Et pour nous, ceci a une valeur extrêmement importante à la fois environnementale et économique. Voici la source.

Nous allons rentrer sur différents éléments qui sont assez importants, que nous retrouvons lorsque nous faisons cet état des lieux des démarches environnementales qui sont mises en place par certains aciéristes en Europe.

Un point important : nous allons avoir des systèmes de manutention qui représentent un élément important de notre investissement, que nous allons essayer de minimiser pour éviter d'avoir trop de cheminement de poussières. Nous allons essayer d'éviter les angles, de maximiser cette conception et de maximiser la réduction de ses poussières en utilisant ces convoyeurs couverts. Au lieu d'utiliser un convoyeur pour ce minerai de fer apparent, nous aurons des convoyeurs tubulaires avec des ouvertures à certains endroits pour la maintenance, avec des systèmes de collecteur de poussières qui permettront au niveau des sections de transfert par aspiration de récupérer les poussières formées.

Des éléments importants sont de plus en plus mis en place : les systèmes de mouillage et d'abattage des poussières, des brumisateurs à eau qui permettent de minimiser les envols de poussières particulièrement au niveau des stockages, et qui sont utilisés parfois avec succès, parfois avec moins de succès. Quand c'est utilisé avec moins de succès, nous pouvons utiliser des solutions alternatives qui sont les solutions de la cage. En utilisant des substances qui sont biodégradables et qui ne posent pas de problèmes pour l'environnement, qui permettent de justement le stockage des minerai de fer et de former une croûte fine à la surface du minerai de fer, qui va être tapée quand le godet va récupérer le minerai de fer et ensuite reformé par la cage. Nous faisons cela par exemple avec de l'acétate de cellulose. C'est du papier, c'est quelque chose de naturel. Nous mettons cela en solution dans le brumisateur, nous brumisons et cela permet de stabiliser le minerai de fer.

Élément très important, et certains aciéristes aujourd'hui font ce choix. Dans certains pays où des unités de pelletisation sont installées, c'est monnaie courante. Ce sont les barrières anti-poussières. Ce sont des barrières avec ce que l'on appelle des mèches, des grilles avec une granulométrie bien précise. Ces grilles ne sont pas positionnées n'importe comment : elles sont positionnées après une étude détaillée aérodynamique, qui permet de comprendre quel est l'impact du vent, parce que le vent ici est très particulier quand même. Il faut l'adapter à la géographie. C'est cette analyse détaillée qui permet de concevoir cette barrière qui peut être le 14 à 28 m de haut. Ceci a déjà été testé. Par exemple, une étude a été faite par notre partenaire Vallée au Brésil sur un de leurs sites qui était à proximité d'une ville. Ils ont pu démontrer une efficacité de 96,6 % dans le contrôle des envols de poussières. C'est intéressant, parce qu'ils sont rendus compte que dans la pile qu'ils avaient, la plupart des poussières restaient à environ 30 cm de hauteur.

En mettant ces barrières, cela permet de casser la force du vent et de réduire drastiquement la force du vent qui va taper au sol. Nous nous rendons compte que les 15 % restants, c'est la partie vraiment sommet qui pose le plus de problèmes. C'est cette partie-là qui est traitée par

les barrières anti-vent. C'est vraiment un élément clé que GravitHy souhaite mettre autour des zones de stockage des minerais de fer.

Il y a d'autres éléments qui sont importants. Nous avons eu une question sur le site internet en septembre, pendant l'audition du S3PI. On nous a posé la question « Que faites-vous avec le minerai de fer qui se trouve par terre ? » C'est une bonne question. Nous travaillons aussi à des méthodes pour maîtriser les envols de poussières notamment sur les voies de circulation des usines qui seront nettoyées, traitées par des processus de qualité qui seront mis en place, des routes qui sont asphaltées, ce qui a des conséquences très positives sur l'envol des poussières. La vitesse des véhicules. Ce sont des éléments qui peuvent sembler moins primordiaux, mais qui sont des bonnes pratiques à mettre en place dès le début dans l'entreprise. Les émissions diffuses et les envols de poussières. Nous parlons de capotage, de confinement, de déstockage avec barrières devant, de dispositif de brumisation, d'aspiration, des équipements et des aménagements de dépoussiérage, une bonne conception des systèmes de manutention qui permettent de gagner énormément et de réduire ces angles droits, ces tours de transfert qui créent, du fait de la vitesse du minerai de fer, des émissions. C'est une question qu'on nous a posée pendant la rédaction de la fiche de synthèse. Nous avons essayé de porter notre attention sur les dispositifs de surveillance des émissions de poussières. Nous allons en parler tout à l'heure, c'est quelque chose de très important et qui ne doit pas être fait uniquement par les associations, mais aussi par les industriels. En premier lieu, un programme de surveillance qui serait conforme aux normes. Par exemple, il y a cette norme NFX43007 7 qui est liée aux retombées atmosphériques. Je ne sais plus si elle est toujours valide, mais c'est pour vous dire qu'il y a un contexte aujourd'hui réglementaire ou des normes qui permettent de justifier ou d'expliquer quelles sont les bonnes pratiques, pour justement mesurer ces retombées atmosphériques. Son objectif est vraiment de mesurer l'évolution de l'empoussièrément en périphérie de l'établissement en premier lieu. Parce que si cela va en périphérie, cela peut aller potentiellement à l'extérieur.

Ce réseau est mis en place avec des points de référence. Ensuite, nous décidons où mettre ces différents points de mesures et à quelle fréquence nous faisons ces mesures. Cela peut aller de quelques dizaines de minutes à quelques heures, en fonction de ce qui sera discuté et décidé avec les services de la DREAL.

J'avance. Quelques mesures, je pense que ce sera également évoqué aussi par Atmosud. Certains dispositifs existent déjà : des jauges, des collecteurs de particules, des instruments spécifiques qui permettent de qualifier les différentes impuretés qui seront mis en place, discutés dans ce plan de surveillance qui sera proposé après discussion avec les parties prenantes.

Le bruit est un point important. Nous avons essayé de faire cette analyse préliminaire sur les principales sources de bruit, les compresseurs qui sont les sources importantes, les ventilateurs. Une étude acoustique est en cours de réalisation par le bureau d'études et par notre assistance à maîtrise d'ouvrage, afin d'avoir cet état initial dans la zone. Ensuite, nous avons essayé avec le travail d'ingénierie que nous réalisons, de comprendre quelle sera la sonorité de ces éléments. Nous pouvons mesurer qu'à un mètre de distance, nous ne dépassons pas 85 décibels. Ce sont des mesures calculées dans des conditions de vent très précises. Nous avons pu estimer qu'à 100 mètres de la source, l'ensemble de l'usine serait avec une sonorité de moins de 45 dB, ce qui ne représente pas grand-chose. Bien sûr, il peut y avoir des éléments de sécurité, des incidents qui peuvent par exemple enclencher de manière très ponctuelle la torche, qui peut avoir une sonorité plus importante. Mais cette torche est beaucoup moins haute que le réacteur DRI.

La maîtrise des risques industriels. Je vais repasser la parole à Antoine.

M. Antoine ROZE, EODD Ingénieurs Conseils 01:36:31

Au même titre que tout à l'heure, je vous disais que nous serions probablement soumis aux rubriques 3 000 de la nomenclature. Nous sommes encore en train d'affiner le classement des installations, cela dépend de pas mal de choses en lien avec l'ingénierie du projet, mais nous devrions être concernés par l'une des rubriques 4 000 de la nomenclature. Quand on est soumis sur une 4 000 de la nomenclature, on est classé Seveso. On relèverait de la directive européenne Seveso sur les risques majeurs. Il y a un certain nombre d'usines Seveso dans le secteur. Je pense que vous êtes déjà un peu au fait de ces procédures. Je vais vous présenter très rapidement la méthodologie que nous allons développer dans notre dossier. Puisque l'étude de danger, comme je l'ai dit tout à l'heure, sera jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale.

Je reviens sur les objectifs de la directive Seveso. Son but est d'assurer la prévention des risques industriels majeurs en caractérisant les risques, en identifiant des mesures de maîtrise de ces risques et également en mettant en place si nécessaire des mesures de maîtrise urbanisation et d'information des riverains. Elle a également pour but pour les exploitants de mettre en place des mesures et d'organiser la gestion de la crise. Nous parlons notamment dans ces installations de plan d'opération interne ayant but d'assurer une bonne organisation notamment des secours ou d'information de la population en cas d'accident.

Que l'on soit Seveso ou non, dans notre dossier de demande d'autorisation environnementale, nous aurons une étude de danger. Le fait que l'on soit Seveso va juste modifier le contenu, la précision de ces études. Une étude de danger sera jointe au dossier qui sera soumis à enquête publique.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:38:22

Nous pourrions peut-être passer assez vite, car des éléments seront rappelés par la DREAL.

M. Antoine ROZE, EODD Ingénieurs Conseils 01:38:30

Exactement. C'est vraiment le contexte industriel de Fos que tout le monde connaît sur les risques industriels.

Juste un mot sur le sujet. Au même titre qu'au niveau des impacts environnementaux, nous allons regarder des effets cumulés avec les projets voisins. En termes de risques, nous allons également regarder les risques qui menacent notre site et vérifier que nous ne sommes pas une menace pour eux. La conception de l'usine devra prendre en compte ces effets industriels voisins, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'effet domino et pour ne pas ajouter du risque au risque.

M. Camel MAKHLOUFI, Gravithy 01:39:08

Nous pouvons avancer. C'était une mention pour expliquer que Gravithy n'a pas vocation à modifier le PPRT.

M. Antoine ROZE, EODD Ingénieurs Conseils 01:39:17

La méthodologie, l'étude de danger que nous allons développer dans le dossier elle est obligatoire, elle est inscrite également dans le Code de l'environnement comme pour l'étude d'impact. Elle est constitutive du dossier. Elle sera instruite par la DREAL et soumise à enquête publique. Elle vous sera présentée à la fin de la réalisation du dossier.

Les objectifs principaux d'une étude de danger, c'est caractériser les potentiels de dangers et les évaluer, que les causes soient externes ou internes. Quelles sont les menaces pour notre site ? Qu'est-ce que par exemple l'impact d'une inondation pourrait engendrer comme scénario accidentel sur notre site ? Puis les causes internes : quels sont vraiment les risques intrinsèques de l'installation ? Nous allons regarder, nous allons analyser tout cela. Nous allons évaluer l'acceptabilité de ces risques selon des critères de probabilité et de gravité. De probabilité en termes de fréquence d'occurrence de ces événements et la gravité, notamment la gravité sur le voisinage, sur les personnes.

Nous allons ensuite présenter les mesures de maîtrise des risques que nous envisageons. Elles revêtent en général deux grandes familles de mesures de maîtrise des risques. Ce sont les mesures de prévention et celles de protection, celles de prévention ayant pour objet de réduire la probabilité du risque et de réduire l'occurrence de risque, voire d'éviter que des risques se présentent, ou que des situations accidentelles se présentent. Puis des mesures de protection qui visent à en atténuer les effets. Cela peut être aussi bien l'organisation des secours, comme cela peut être diminuer l'intensité d'un phénomène de façon à diminuer les zones d'effet.

Nous allons étudier et présenter tout cela, dans le but d'éviter les effets domino vis-à-vis des installations voisines, ou même sur le site, histoire qu'il n'y ait pas un accident sur le site qui puisse engendrer un sur-accident.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:41:15

Je vous propose de passer assez vite et d'arriver tout de suite aux risques qui sont identifiés pour le projet Gravithy. Je vois les garants qui me font des gros yeux. La salle ne s'impatiente pas encore, mais cela ne saurait tarder. Pourrions-nous identifier tout de suite les principales mesures de maîtrise des risques et les risques identifiés dans le projet, avant de repasser la parole à la salle ?

M. Camel MAKHLOUFI, Gravithy 01:41:29

Effectivement, nous aurions voulu passer plus de temps pour vous expliquer la méthodologie des études de danger, la façon dont nous allons opérer, à la fois de manière macroscopique, mais aussi lié vraiment à la définition du procédé, avec des études de sécurité qui se déroulent pendant la durée de vie de conception du projet, avec différents niveaux de précision. Vous avez des études HAZID, HAZOP.

En ce qui concerne le seuil Seveso, la classification Seveso du projet sera définie par la DREAL. Elle n'est pas uniquement définie par le stockage de l'hydrogène. On nous a beaucoup posé la

question sur le stockage d'hydrogène. Nous anticipons un stockage d'hydrogène d'environ 45 tonnes, qui nous placerait en dessous du Seveso haut, donc ce serait toujours en Seveso bas. Nous n'anticipons pas de stockage d'oxygène.

Les risques associés principalement au DRI et à l'électrolyseur. Des études HAZID ont déjà débuté, puis des études HAZOP qui impliquent un niveau de définition du procédé beaucoup plus précise. Elles n'ont pas encore débuté. Nous allons vous présenter très rapidement quelques risques associés, les scénarios majeurs, en commençant d'abord par des éléments de sécurité d'ores et déjà présents. La torche est un élément de sécurité qui n'est pas là pour opérer en fonctionnement continu, mais qui est là pour brûler les gaz résiduels qui sont généralement présents lors des phases de démarrage des unités, notamment de l'électrolyseur. La torche doit avoir une hauteur suffisante pour permettre la bonne dispersion des gaz, en fonction bien sûr des conditions environnantes.

Les émissions de la torche sont quantifiées. Aujourd'hui, il est estimé dans notre définition de l'opérabilité de cette torche qu'elle ne brûlerait que de l'hydrogène et pas de gaz naturel. Son opération, sa hauteur comprise entre 33 et 50 mètres, typiquement. Elle serait située à au moins 150 mètres de tout bâtiment.

En ce qui concerne l'hydrogène, deux grands scénarios sont généralement considérés : des hauts risques associés à l'électrolyseur, une explosion dans l'équipement dans l'électrolyseur qui est parfois lié à une mauvaise opération, parfois à une défaillance de l'équipement, et qui forme un mélange explosif entre l'hydrogène et l'oxygène. L'enjeu de l'analyse détaillée de sécurité est de prévoir l'ensemble des méthodes lors de la conception et de l'opération, et de la maintenance, pour pouvoir prévoir et éviter ce type de risque.

Et enfin, si nous sortons de l'équipement, nous avons le feu de jet ou l'explosion, qui généralement lié à une fuite d'un équipement et à une libération accidentelle généralement d'équipement sous pression.

Nous faisons une analyse préliminaire qui démarre sur la conception, avec une intention spécifique sur les risques d'explosion et les risques d'incendie. Cela passe par des choses évidentes comme la minimisation des quantités d'hydrogène stockées, la mise en place de systèmes de ventilation, la définition et le contrôle des équipements à atmosphère explosive, des systèmes de détection des fuites bien calibrés, les systèmes d'inertisation. Il ne faut pas l'oublier, nous n'avons pas que la défaillance technique, nous avons aussi la défaillance parfois humaine. Cela implique d'avoir ces plans de prévention et de formation pour les procédures à la fois de démarrage, d'arrêt d'urgence, les plans de prévention et de sécurité, de maintenance, d'inspection, etc.

Cette analyse a également eu lieu sur le DRI, en essayant d'isoler les différentes sections de l'usine DRI qui pourraient présenter des risques et des dangers. Et bien sûr mettre en face des mesures de contrôle. Le tableau est très long. C'est un travail qui est en cours. Vous pourrez avoir accès bien sûr cette présentation.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-moderateur 01:45:10

Elle sera mise en ligne. Merci beaucoup. Si je respectais le principe défini par les garants, nous sommes partis pour 50 minutes de questions-réponses pour équilibrer le temps de présentation et le temps d'échanges. Une première question au fond de la salle. Monsieur Meunier pour la première question.

Question#11 : M. Romuald MEUNIER, MCTB 01:45:31

Tout d'abord, merci pour cette présentation parce qu'elle est beaucoup plus fouillée que ce que nous avons vu jusqu'à présent dans nos réunions. Elle répond principalement à notre besoin de comparer ce que vous allez apporter dans votre industrialisation comparativement à ce qui existe. C'était notre principale interrogation. Nous allons lire dans le détail ce que vous avez présenté.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:46:07

Elle sera en ligne.

Question#11 : M. Romuald MEUNIER, MCTB 01:46:08

Notre point de vue et qu'a priori, toute nouvelle industrialisation apportera des procédés, des processus qui provoqueront bien moins de nuisances que ceux des anciennes installations. Nous avons espéré pendant longtemps qu'Arcelor améliore son produit, pour qu'il réduise énormément ces nuisances. Votre comparaison va peut-être nous aider à mieux comprendre quel est le niveau de réduction de ces nuisances. Encore une fois, merci pour cette présentation.

Nous sommes une association. Nous nous occupons uniquement de l'aspect extérieur de vos processus, de vos industries. Dans le sens où nous ne nous préoccupons que des nuisances que vous allez provoquer. Généralement, c'est principalement d'abord l'examen du risque, de l'impact sur le paysage. Là, c'est assez spécifique puisque vous êtes dans la zone d'activité industrielle. Ce qui est plus acceptable à cet endroit l'est moins ailleurs.

Le reste de nos inquiétudes est lié au bruit, à l'impact visuel, aux retombées atmosphériques, aux émissions atmosphériques, aux rejets dans le milieu marin, mais aussi aux rejets sur terre. Cela me permet de vous indiquer que vous avez oublié de présenter un aspect qui nous paraît aussi important : sur les lieux de stockage que vous avez présentés, vous avez un certain nombre de piles qui font 8 mètres de haut sur 25 de large, 200 mètres de long. Je n'ai plus le nombre des piles. Vous avez oublié de nous présenter la protection du sol, puisqu'il y aura forcément des rejets ou des résidus dus aux infiltrations des eaux sur votre minerai. Il faudra aussi protéger le sol. Vous nous aviez parlé à titre privé je crois de certains géotextiles que vous mettriez en place, mais je ne l'ai pas vu dans votre présentation.

Il nous manque aussi une précision sur les grilles que vous allez mettre en place, les grilles de protection pour l'envol des poussières. Vous avez dit que vous le feriez autour des lieux de stockage, mais ils sont immenses. Je ne me souviens plus de combien de piles, mais si vous en avez une dizaine sur 25 mètres de large, cela va nous faire quelque chose comme 400 mètres de large sur 200 mètres de long, avec une manutention constante de vos minerai ou de vos stockages. Il nous semble nécessaire d'avoir une précision sur les grilles que vous mettrez en place. Est-ce que ce sera entre chacune des piles, autour des piles ? Nous aimerions avoir des précisions à ce sujet-là. Merci.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:49:15

Nous repassons la parole à GravitHy pour des réponses très courtes sur les attentes de précision sur la lixiviation, même si ce sujet avait été abordé lors de la visite terrain et très rapidement lors de la rencontre consacrée au milieu naturel. Puis les caractéristiques des murs anti-poussières.

M. Camel MAKHLOUFI, GravitHy 01:49:34

En premier lieu, je m'excuse auprès des garants pour la présentation longue. Le sujet semblait si important du point de vue de la gestion de la qualité de l'air et des poussières qu'on voulait fournir autant d'informations disponibles.

Il y a effectivement cet élément lié à la lixiviation et au stockage du minerai de fer que nous n'avons pas pu aborder, parce que cela commençait à être très long. Nous en avons discuté pendant la réunion liée à la biodiversité. C'est un point important.

Le terrain va être remblayé pour pouvoir atteindre cette hauteur nécessaire de 2, 40 mètres NGF sur l'ensemble du site, avec un choix de remblai qui doit satisfaire la masse des structures, mais aussi fournir des performances suffisantes du point de vue notamment de la pénétration de l'eau dans les sols, et la potentielle contamination des eaux souterraines. Si cette solution n'était pas viable, alors il y aurait des solutions alternatives qui pourraient consister à mettre un milieu intermédiaire entre le stockage et le sol. Ce milieu peut être un géotextile, du béton. Ce sont les études qui vont le définir, mais c'est un point qui est extrêmement important.

Les grilles de protection ont vocation à entourer l'ensemble des stockages. Nous avons deux piles de stockage de minerai de fer d'environ 250 mètres de long, 25 mètres de large et 8 mètres de haut, avec ce que nous appelons un reclaim, un préleveur à godet qui va agir bi-directionnellement. Il va agir sur les deux piles. Nous ne pouvons pas mettre de barrières entre les deux piles. Je pense qu'en fonction des discussions qui auront lieu avec les autorités, nous allons communiquer et la concentration continue sur les décisions qui seront prises, sur la nature des barrières qui sont choisies à la suite d'études qui permettront de justifier leur efficacité.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:51:34

Merci. Un micro pour Monsieur au quatrième rang.

Question#12 : M. Sébastien MARTIN, résident d'Istres 01:51:40

Vous avez fait une courte allusion sur le non-stockage de l'oxygène produit. En fonction de la teneur, de la pureté du minerai, nous allons tout de même produire de l'oxygène. Où allons-nous le mettre ?

Nous parlions de Seveso. Je ne suis plus Arcelor, mais nous sommes classés Seveso par rapport au stockage des gaz d'aciéries. J'espère que vous connaissez. Je ne suis pas sûr que toutes les personnes présentes le sachent. Nous sommes Seveso. J'espère qu'au sein de votre bureau,

vous savez ce qu'est le stockage des gaz explosifs tels que l'hydrogène, l'oxygène et les gaz de cokerie, de hauts-fourneaux, etc.

Vous m'avez dit que vous ne vous êtes pas penchés sur le stockage, que vous n'avez pas prévu de stockage d'oxygène. Cela me gêne un peu.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:00:10

Merci. Une réponse de GraviHy sur le devenir de l'oxygène.

M. Camel MAKHLOUFI, GraviHy 01:53:13

Juste pour donner un ordre de grandeur, nous allons produire 8 tonnes d'oxygène à chaque fois que nous produisons une tonne d'hydrogène.

Comparaison avec le haut-fourneau : dans les sites sidérurgiques, vous avez ces gazomètres qui font environ 80 ou 100 mètres de haut, 50 mètres de large. C'est un stockage de gaz de haut-fourneau.

Dans l'usine de GraviHy, il n'y a pas de stockage des gaz. Parce que par exemple dans l'aciérie, le gaz haut-fourneau est parfois utilisé dans une centrale adjacente. Il doit satisfaire la continuité. Nous n'avons pas ce type de chose. Nous n'avons pas de stockage fonctionnel de gaz de sortie du DRI. Tous les gaz qui sortent du DRI sont recirculés directement. Ils sont nécessaires pour justement maximiser l'opération du procédé.

Concernant l'oxygène, il n'est pas prévu de stockage aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que dans le concept initial, nous n'avons pas encore prévu d'utiliser l'oxygène dans le procédé. Aujourd'hui, c'est quelque chose que nous considérons parce que nous voyons des bénéfices importants à utiliser une partie de cet oxygène directement dans notre procédé, ce qui pourrait impliquer un stockage qui serait très minime, qui serait fonctionnel, de l'ordre de 30 minutes. Ensuite, l'oxygène serait éventé dans des conditions de sécurité, soit fourni à une tierce partie si commercialement, quelqu'un est intéressé, ce qui est le cas dans la région.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:54:58

Merci beaucoup. Il y a beaucoup de questions, je vous repasserai ensuite la parole. Dans l'ordre, il y avait Monsieur à l'avant-dernier rang. Nous allons vous passer la parole.

Question#13 : M. Philippe CHAMARET, directeur Institut Eco-citoyen Fos 01:55:18

J'aurais une question sur les électrolyseurs. Connaissons-nous d'ores et déjà la technologie utilisée, le type de matériaux mis en œuvre dans ce process ?

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:55:42

Merci, question courte et précise : quel type d'électrolyseur étudié à ce stade ?

M. Camel MAKHLOUFI, Gravithy 01:55:47

Aujourd'hui, le choix des électrolyseurs n'est pas finalisé. Nous considérons deux technologies en premier lieu : la technologie d'électrolyse alcaline et la technologie d'électrolyse PEM. Dans le premier cas, il y a un électrolyte liquide, c'est de la soude. Dans le deuxième cas, c'est un électrolyte qui est solide : c'est une membrane polymère. Nous faisons ces études avec les différents fournisseurs de technologies.

En ce qui concerne les matériaux, les électrolyseurs PEM sont plus consommateurs de matériaux qui sont parfois rares : de l'iridium, etc. Nous travaillons avec les fournisseurs de technologies pour recycler les matériaux dans les empilements de cellules qui sont utilisés. C'est quelque chose de très important.

Deuxièmement, les électrolyseurs alcalins qui sont totalement moins consommateurs de ces matériaux, parce que c'est majoritairement du nickel. C'est une décision de conception qui prend en compte bien sûr aussi l'empreinte environnementale. C'est très technique.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 01:56:41

Merci. La parole est au deuxième rang.

Question#14 : M. Jean-Philippe MURRU, conseiller municipal Fos-sur-Mer 01:56:46

J'avais une question par rapport à ce que vous avez présenté, notamment sur l'organisation. Vous avez parlé du POI : Plan d'Urbanisation Interne.

Quels sont les moyens que vous comptez mettre en tant que Gravithy en termes humains sur ce sujet-là, et en termes aussi matériels ? Comment intégrez-vous la coopération nécessaire avec les autres industriels du bassin, en termes de secours et de prévention, etc. ?

M. Camel MAKHLOUFI, Gravithy 01:57:21

Je vais très transparent. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase très amont. Je suis ouvert à ce que l'on poursuive la discussion, pour que vous puissiez me donner des pistes.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 01:57:36

Peut-être que la DREAL apportera un complément de réponse tout à l'heure, lors de son intervention. Monsieur Dalcol, vous avez un micro juste à côté.

Question#15 : M. Gilbert DALCOL, MCTB et riverain de Fos-sur-Mer 01:57:41

Vous n'avez pas spécifié le stockage volumétrique de votre bac d'hydrogène. Vous avez parlé de 45 tonnes. Il faudrait que la population sache combien de mètres cubes cela représente, sachant que c'est un gaz très dangereux.

Vous avez parlé tout à l'heure de 45 décibels de votre installation. Vous percevez à 100 mètres de l'installation, 45 décibels. Il ne faut pas oublier que c'est une nouvelle installation, une nouvelle usine. Vous devez faire le maximum pour protéger la population, parce que vous avez aussi la torche qui va se greffer, les compresseurs, vous allez avoir les chargeurs. Je vous avais demandé pourquoi vous ne mettiez pas des vis sans fin. Ceci est réalisable, contrairement à ce que vous m'aviez dit, au vu de la densité de l'acier. Les 400 tonnes/heure, vous les passez largement.

À la DREAL, je posais la question ainsi qu'à Atmosud. Vu les nouvelles usines qui vont s'installer, quels moyens aurez-vous avoir pour analyser les émissions sonores, les nuisances sonores, les poussières et tout ce qui s'ensuit, pour protéger la population ? Sachant que cela viendra se greffer aux industries présentes. Autrement, toute usine, toute industrie nouvelle apportera une pollution qui viendra se greffer aux industries existantes.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:59:42

Je profite de la présence d'Atmosud et de la DREAL peut-être pour leur passer la parole sur ces deux questions un premier temps de réponse, même si votre présentation reviendra sur ces éléments.

M. Sébastien MATHIOT, Atmosud 01:59:43

Bonsoir. Je ne vais pas répondre, car cela figure dans mes slides. Ce sera très détaillé, cela gagnera du temps. J'apporterai un éclairage sur l'adaptation de notre réseau à ces venues nouvelles d'industries, qui se surajoutent effectivement.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 02:00:02

Vous aurez la réponse dans quelques minutes de la part d'Atmosud. Côté DREAL, un premier élément de réponse ?

M. Jean-Philippe PELOUX, DREAL 00:08:32

Concernant le bruit, c'est effectivement un enjeu notamment par rapport à la hauteur de cet équipement. Nous avons des équipements qui montent à 130 mètres. Je pense à la torche de Lyon, qui fait 130 mètres de haut. C'est une torche qui fonctionne de façon très épisodique, normalement. En l'occurrence, nous sommes sur un équipement qui va fonctionner tout le temps. Il y a donc un enjeu majeur à s'assurer que la nuisance sera maintenue.

C'est plus au niveau de l'étude d'impact que nous serons exigeants, pour nous démontrer que la réglementation sera respectée et que le bruit sera acceptable pour les riverains, que ce soit les sites industriels voisins qui sont aussi des riverains. Nous n'allons pas juste regarder l'impact sur la population, mais les travailleurs autour sont des enjeux qui sont pris en compte dans l'étude d'impact et dans l'étude de danger. C'est surtout au niveau du dossier que nous serons très exigeants, pour avoir cette démonstration.

Après, nous pouvons toujours faire des contrôles en exploitation, nous assurer qu'ils respectent les niveaux prescrits. Cela fait partie des obligations réglementaires. Normalement, l'industriel doit le faire de façon régulière. Mais une fois que c'est construit, il est un peu trop tard. Il est souvent difficile de régler des problèmes de bruit. Vous en savez quelque chose. Nous avons des sujets en cours depuis quelques mois. C'est un vrai jeu et c'est vraiment au niveau du dossier de l'étude d'impact que nous devrions avoir la démonstration, de savoir si l'ingénierie est capable de faire de la modélisation 3D très précise, à partir de l'état initial et des caractéristiques des équipements. Il est possible d'avoir des modélisations fines de ce que cela pourrait donner.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 02:02:10

Merci pour cette réponse. Je repasse quand même la parole à GravitHy, pour répondre à la question très précise sur le stockage de 45 tonnes hydrogène. Quel volume cela représente ?

M. Camel MAKHLOUFI, GravitHy 02:02:19

Il est important de faire la différence entre tonnage et mètres cubes, parce qu'on entend beaucoup parler de cela, mais le volume que prend un gaz dépend de la pression. Cela amène à d'autres considérations. Aujourd'hui, ce qui est important, c'est l'inventaire, le tonnage. Ensuite ce qui est important, c'est la façon dont on stocke l'hydrogène. Est-ce qu'on le tanke sous basse pression, sous haute pression ? Est-ce qu'il y a des machines tournantes qui permettent justement d'atteindre ces hautes pressions ? C'est ce qui définit le risque. Aujourd'hui, nous parlons de tonnage parce qu'il permet de définir le besoin fonctionnel, qui est extrêmement important. Nous rappelons que l'une des volontés est de minimiser l'inventaire. Nous avons besoin de savoir quel va être le tonnage que nous aurons sur le site. Ensuite, nous considérons aujourd'hui dans l'état des études un stockage à basse pression, à une pression conforme à celle de l'électrolyseur d'environ 30 bars. À cette pression de 30 bars, un volume est donné. Nous sommes en train de faire ces études. Ce sont des sphères. Il y en aura un certain nombre, pour pouvoir satisfaire ce besoin, qui sera ensuite de raffiner. Cela pourrait être potentiellement un stockage sous plus haute pression. Dans ce cas-là, le volume changerait encore.

Question#15 : M. Gilbert DALCOL, MCTB et riverain de Fos-sur-Mer 02:03:41

Pouvez-vous dire sur 30 bars le volume que cela représente, 45 tonnes ?

M. Camel MAKHLOUFI, GraviHy 02:03:51

Je vous apporterai une réponse par écrit ultérieurement, car je n'ai pas les chiffres.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 02:03:58

GraviHy s'engage à répondre à l'écrit à cette question. J'ai bien vu que vous souhaitiez rebondir, mais une autre main se levait depuis très longtemps au premier rang. Nous allons passer la parole au premier rang à Monsieur.

Question#16 : M. Christian TORRES, développement économique Port-de-Bouc 02:04:13

Bonjour à tous. Je n'ai pas la prétention de parler pour l'usine. Je pense qu'il y a assez d'ingénieurs qui s'occupent de cela. La DREAL et Atmosud sont très compétents là-dessus. Nous avons su monter Arcelor Mittal il y a 45 ans, je ne vois pas pourquoi on ne monterait pas cette usine aujourd'hui, avec les sécurités qu'il y a.

Sur le contournement routier, selon moi, c'est la condition sinéquanone. Les trois usines, selon moi, ne peuvent pas se monter si nous ne réglons pas le problème des routes. Il manque 50 millions. J'ai dû manquer quelques réunions. Avez-vous eu des concertations avec les trois usines et le GPMM, pour régler ce problème de route, pour régler problème aussi peut-être des navettes fluviales ? Pourquoi pas, ce serait direct. D'où partirait-elle ? Peut-être de la gare de Fos, de Port-de-Bouc. Toujours est-il qu'il manque 50 millions pour ces routes. Dites-moi si vous avez trouvé un peu d'argent ?

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 02:05:45

Merci pour cette question. Je vous repasse la parole.

Mme Alice VIEILLEFOSSE, GraviHy 02:05:48

Nous avons eu une réunion spécifique sur les enjeux notamment d'insertion territoriale et d'infrastructures la semaine dernière sur ces sujets-là. Nous avons eu l'occasion de pouvoir présenter les actions que nous avons menées pour essayer de réduire au maximum tout le transit sur les routes au niveau de GraviHy, notamment le fait que nous venons par voie maritime, que nous soyons le convoyeur, avec par ailleurs un certain nombre d'actions à mener conjointement avec les autres industriels, les nouveaux, mais aussi les existants, pour arriver à renforcer tous les enjeux de multimodalité aussi sur la zone et pour arriver à réduire au maximum l'impact.

Sur les infrastructures, nous soutenons aussi pleinement le fait que nous avons besoin d'avoir des infrastructures adaptées aux nouveaux besoins et aux besoins existants. Il vrai que c'est

absolument clé pour l'acceptabilité collective, c'est aussi absolument clé pour nous en tant que futur employeur, pour arriver à attirer des talents. Ce sera un travail absolument collectif avec les différentes collectivités en charge, l'État. Nous soutiendrons au maximum les différentes initiatives, et évidemment aussi par rapport à ce que nous pouvons faire en actions concrètes au jour le jour, avec nos futurs employés sur toutes les actions que nous pourrons faire pour réduire au maximum l'impact sur la zone.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 02:07:12

Merci. Une intervention au quatrième rang et ensuite, je passe la parole à Monsieur Dalcol.

Question#17 : M. Hubert BLERVAQUE, riverain de Martigues 02:07:20

Au niveau des 45 tonnes, je reviens sur le tonnage d'hydrogène. Cela représente combien de temps de fonctionnement de l'installation. Finalement, cette zone tampon est limitée pour éviter d'être Seveso. Elle participe peu au fait d'avoir une électricité décarbonée issue du renouvelable, parce qu'il n'y a toujours pas de stockage possible. Je ne pense pas que RTE ait trouvé la solution. C'est plus simple avec de l'hydrogène, mais dangereux. Le stockage est limité à 45 tonnes pour éviter d'être Seveso. En termes de flexibilité sur votre installation, cela correspond à combien de temps de fonctionnement normal ?

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 02:08:10

Merci. Question précise, réponse rapide.

M. Camel MAKHLOUFI, Gravithy 00:00:10

En fonctionnement nominal, à 100 % de capacité, ces 45 tonnes représenteraient environ 4 heures de fonctionnement. Nous considérons qu'en cas d'incident ou en cas de tension sur le réseau électrique et de besoin de flexibilité de la part de notre usine, nous pourrions via notre compétence en termes d'opération opérer 8 à 9 heures sur l'usine avec ce stockage. Ce qui nous donnerait quand même une certaine latitude pour pouvoir subvenir à des événements qui seraient imprévisibles.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 02:08:49

Monsieur Dalcol, vous pouvez reprendre la parole. Nous allons vous apporter un micro. Ensuite, il y aura une question au deuxième rang.

Question#18 : M. Gilbert DALCOL, MCTB et riverain de Fos-sur-Mer 02:08:51

Gravithy, vous ne m'avez pas répondu sur la vis sans fin. Je vous garantis que c'est faisable. Vous avez dit que vous seriez classé Seveso, vous n'avez pas dit que c'était un classement Seveso seuil haut.

En ce qui concerne la torche, pourquoi je m'investis là-dessus ? C'est pour protéger la population des bruits, parce que vous allez faire une nouvelle usine qui va être moderne. Il est tout à fait normal que vous fassiez les choses au maximum dans le cadre de la modernité. Pourquoi ? Par le passé, une usine s'est installée sur Fos : Elengy, qui brûle du gaz depuis des années dans la nature. Parfois, cela dure 3 semaines, un mois. Et nous, contribuables, nous importons le gaz et nous le payons très cher. Cela pollue et cela coûte très cher pour compresser le gaz, pour le remettre en phase liquide. Ils préfèrent le brûler à la torche.

À ce sujet, nous n'avons jamais eu de réponse sur le projet temporaire pour ne plus éjecter ce gaz au niveau de la torche.

Je pense que ce sont des questions de haute importance. Nous devons apporter des réponses aux riverains. Merci de vos réponses.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 02:10:29

Merci. Nous revenons sur un premier élément de réponse sur la faisabilité d'une vis sans fin pour le transport à l'intérieur du site. Nous revenons sur la question du seuil Seveso et sur l'état d'avancement des études en la matière. Et puis peut-être sur la torche, une réponse en deux temps. Peut-être un rappel de son rôle dans le processus et de ce qu'elle brûlera, puis ensuite je repasserai la parole à la DREAL qui a été interpellée.

M. Camel MAKHLOUFI, Gravithy 02:11:02

En ce qui concerne la vis sans fin, je peux vous proposer de poser une question sur le site internet de manière précise, avec potentiellement une référence qui me permettrait de vous apporter une réponse. Nous sommes sur une industrie. Les hauts-fourneaux de Fos ou de Dunkerque, c'est les années 60, début des années 70 il me semble pour Fos-sur-Mer. Ce sont des systèmes, en particulier pour la manutention, qui ont 50, 60 ans de durée de vie. Pour réinventer ces méthodes essentielles, nous avons besoin d'innovations, de regarder le panel total des technologies disponibles. Si vous pouvez bien poser une question sur Internet.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 02:11:47

Nous relayerons la question sur internet.

M. Camel MAKHLOUFI, Gravithy 02:11:48

Pour que je puisse me pencher dessus. Je vous ferais une réponse écrite. Mais il faut que nous puissions nous mettre d'accord sur ce que nous voulons dire.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 02:12:01

Absolument. Toutes les réponses sont visibles sur le site par tout le monde.

M. Camel MAKHLOUFI, Gravithy 02:12:06

La classification Seveso du site est la conséquence de la considération d'un ensemble d'éléments, et notamment de nomenclature. Ce sera la décision de la DREAL. Nous fournirons une étude d'impact détaillée qui permettra à la DREAL de tirer ses conclusions, et pas seulement au périmètre de l'hydrogène. Si on considérait uniquement l'hydrogène pour cette classification, on serait classés Seveso bas. Mais il est impossible pour moi aujourd'hui dans l'état des études de vous fournir une vision claire et explicite sur la classification du site industriel.

Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une torche qui opère en condition nominale. Elle opère en condition de démarrage des installations, ou en cas incidentel. Notre ambition est aussi de quantifier quelle serait l'étendue d'utilisation de cette torche, en limitant notamment les phases de démarrage. Nous avons dans notre modèle financier la volonté d'opérer cette usine plus de 8 000 heures par an. Vous imaginez bien que nous n'allons pas faire démarrage, éteint, démarrage, éteint. C'est vraiment quelque chose de transitoire et d'exceptionnel.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 02:13:19

Merci. Peut-être un complément rapide de la DREAL ?

M. Jean-Philippe PELOUX, DREAL 02:13:22

Concernant le classement Seveso, il n'y aura pas que l'hydrogène. Il faut prendre en compte toutes les substances qui sont classées rubrique 4 000 avec la règle du cumul. Nous ne regardons pas juste une substance, mais nous pouvons en regarder plusieurs et faire le cumul, comparer. Cela peut conduire à un classement Seveso seuil haut.

En termes de procédures, il n'y a pas de différence que ce soit Seveso seuil bas, seuil haut. Ce sera quasiment le même dossier, la même procédure. Après, c'est en termes d'exploitation et de contraintes pour l'exploitant. Lorsque nous sommes Seveso seuil haut, c'est le niveau de contrainte maximal. Il y a un peu plus d'exigences et beaucoup d'industriels ne souhaitent pas aller jusqu'à ce niveau-là en termes d'affichage, aussi. Nous verrons en fonction des éléments donnés par l'industriel que nous challengerons pour nous assurer que c'est réaliste et que nous n'avons pas quelque chose de sous-estimé.

Pour le stockage, il n'y a pas le stockage en sphère ou en réservoir. C'est la quantité totale d'hydrogène présente sur le site. C'est aussi dans les tuyaux, les compresseurs, un peu de partout. Nous faisons le total.

Concernant les torches, c'est un sujet majeur. Sur tout le département, nous nous attachons à réduire les épisodes de torches au maximum, essentiellement en poussant les industriels à fiabiliser les équipements qui tombent en rade et qui conduisent à émettre à la torche.

Nous serons particulièrement vigilants sur le fait que ce soit une torche de sécurité, et que nous n'ayons pas de dégazages permanents comme nous l'avons sur certains industriels. Mais certains sites ont été conçus ainsi dans les années 70, voire 80 pour les plus récents. Ce sont des choses qui avaient été acceptées à l'époque, ce ne sera plus le cas. C'est vraiment quelque chose que nous regarderons, que ce soit uniquement pour des conditions sécuritaires et routinières, arrêt et démarrage. C'est important. Nous challengerons l'industriel sur son dossier pour nous assurer que c'est le cas. Nous le prescrirons.

J'ai une question concernant la torche. Vous indiquez que nous n'aurons que de l'hydrogène. Mais si nous injectons du méthane dans le réacteur et qu'il y a un problème particulier, que vous devez envoyer pour des raisons de sécurité vers la torche, je ne vois pas trop pourquoi il n'y aurait que de l'hydrogène et pourquoi nous n'aurions pas une part de méthane, de façon proportionnelle au process.

M. Camel MAKHLOUFI, Gravithy 02:15:50

C'est une question à laquelle nous avons justement réfléchi. Le phasage d'utilisation de l'hydrogène et du méthane n'est pas le même. Le rôle non plus, d'ailleurs. L'endroit où ils sont injectés, non plus. Le méthane est utilisé uniquement pour ce que nous appelons la carburation. C'est pour mettre le carbone dans le DRI. Il est injecté en toute fin de procédé, vraiment au pied du réacteur.

En phase de démarrage de l'installation, ce ne sont que les circuits d'hydrogène qui sont remplis. Le méthane n'est pas encore mis, car nous ne l'avons pas encore mis en phase, nous sommes encore en phase de démarrage à chaud. Le gaz naturel arrive à la toute fin.

En face de sécurité, c'est la première chose que nous arrêtons. C'est aussi en termes de phasage et de façon dont nous opérons et nous maintenons l'usine, et aussi du fait que l'utilisation est très différente.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 02:16:151

Merci pour cet échange. Nous allons prendre encore trois dernières questions. Ensuite, nous passerons la parole à Atmosud et à la DREAL pour leur présentation. Nous aurons de nouveau un temps d'échanges.

Question#19 : M. Jean-Louis PERFETTI, retraité ingénieur principal environnement 02:17:00

Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur TORRES, à savoir : le contournement routier, nous l'attendons depuis des dizaines d'années. Cela nous fait encore languir, puisque cela n'arrive pas. Nous n'avons aucune information.

Toutes les entreprises qui s'installent dans la région et toutes les augmentations de production sont producteurs d'une augmentation d'échanges routiers. Or, je pense que vous avez bien

ficelé ce dossier, vous l'avez bien préparé. Vous savez où vous en êtes. Il y aura des échanges maritimes et routiers.

De combien les échanges routiers augmenteront dans la zone Fos, Port-de-Bouc, Martigues ? Sachant que nous sommes au taquet, au maximum de la sécurité. Si vous mettez des transports supplémentaires dans cette zone-là, nous ignorons comment nous ferons car il risque d'y avoir des accidents très graves. Nous ne souhaiterions pas qu'il y ait un impact supplémentaire au niveau de la sécurité. Je vous remercie.

Mme Alice VIEILLEFOSSE, Gravithy 02:18:20

Sur les impacts du projet Gravithy, nous estimons sur les poids lourds au maximum entre 2 et 10 poids lourds par jour qui résulteraient de l'usine par rapport aux intrants. Le reste du trafic routier serait les employés, donc 500 employés avec un fonctionnement continu de l'usine, étalé sur les 3/8, ce qui étale un peu notamment par rapport aux enjeux de période de pointe qui sont quand même les plus difficiles au quotidien, mais sur un impact cumulé qui existe, sur lequel nous souhaitons travailler en particulier avec les acteurs de la zone. Nous souhaiterions mettre en place des navettes qui soient les plus adaptées possible. C'est pour cela que pour nous, cela a un sens si nous sommes les plus nombreux possible pour avoir une desserte qui soit la plus adaptée, la plus large avec les bons horaires. L'objectif étant de toucher un bassin d'emploi significatif. Nous y travaillons.

Au niveau des impacts globaux du projet, les garants le rappelleront très certainement, il y a sur le site de la CNDP des impacts cumulés des différents projets de la zone. Il y a aussi les différents porteurs de projets, dont Gravithy. Ils ont indiqué à la CNDP les impacts cumulés, en particulier sur le trafic. C'est également une information qui est disponible et accessible il me semble depuis directement notre site internet. Cela permet d'avoir cet impact cumulé également des autres projets de la zone avec les informations transmises.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:00:10

La réunion publique du 11 était consacrée au transport, au logement et aux emplois. Dans la présentation, vous retrouverez un certain nombre d'éléments chiffrés concernant l'impact de GraviHy sur les routes.

Question#19 : M. Jean-Louis PERFETTI, retraité ingénieur principal environnement 02:20:05

En matière de poids lourds, vous avez dit sur la zone Fos, Port-de-Bouc, Martigues, 2 % ou 2 camions ?

Mme Alice VIEILLEFOSSE, Gravithy 02:20:16

2 à 10 poids lourds sur la période d'exploitation. Par contre, sur la partie construction, il y a un enjeu qui sera bien plus important. Tous les chiffres sont disponibles sur la présentation de la semaine dernière.

Question#19 : M. Jean-Louis PERFETTI, retraité ingénieur principal environnement 02:20:28

Il y a eu une augmentation, qui ne va pas dans le sens de la sécurité.

Mme Alice VIEILLEFOSSE, Gravithy 02:20:39

Nous n'avons pas un impact nul. Nous aurons quelques camions, 2 à 10 par jour, qui sortiront en effet de notre usine.

Question#19 : M. Jean-Louis PERFETTI, retraité ingénieur principal environnement 02:20:41

Cela se cumule avec le danger existant. Je vous remercie.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:00:10

Merci. Monsieur Moutet ?

Question#20 : M. Daniel MOUTET, ADPL Golfe de Fos 02:20:45

J'aurais souhaité revenir sur l'hydrogène. Vous êtes fabricant de votre propre hydrogène. Est-ce que cela va vous suffire, ou aurez-vous besoin d'hydrogène qui vienne d'à côté, d'H2V ? Aurez-vous besoin d'autres hydrogènes qui viendront de plus loin ? Comment sera amené cet hydrogène supplémentaire ? Il n'est pas certain que votre production d'hydrogène vous suffira.

Mme Alice VIEILLEFOSSE, Gravithy 02:21:27

Nous avons vraiment dimensionné l'usine pour répondre à tous nos besoins d'hydrogène. Nous n'avons pas d'imports d'hydrogène sur notre site. Nous n'avons pas non plus d'export. Nous n'avons pas prévu de vendre de l'hydrogène à des tiers. Nous dimensionnons l'usine au plus proche des besoins en hydrogène de l'usine, pour vraiment fonctionner en flux continu. Il n'y a pas de flux complémentaires.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 02:21:51

Merci. Un micro pour Madame Anne Claudius-Petit pour la dernière intervention avant la prise de parole d'Atmosud. Ensuite, je vous repasserai la parole pour répondre aux autres éléments.

Question#21 : Mme Anne CLAUDIUS-PETIT, Conseillère régionale et vice-présidente d'Atmosud 02:22:00

Très rapidement, pour vous dire qu'entre autres, je suis vice-président d'Atmosud, qui fonctionne un peu comme S3PI avec plusieurs collègues. C'est très important. Je suis toujours un petit peu surprise de voir à quel point nous pouvons mettre en balance des projets de ce type-là avec des autoroutes, et dire que nous avons besoin d'autoroutes pour créer des emplois. Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que si nous parlons d'améliorer la qualité de l'air par tout un tas de technologie et autres, ce n'est pas en faisant venir les gens en voiture que cela ira mieux. Dans la région, l'impact du transport que ce soit poids lourds ou automobiles est particulièrement important, au-delà effectivement du bassin local. Je pense que si vous prenez en compte l'ensemble des impacts environnementaux, comme vous avez dit qu'il faut le faire dans les études nécessaires, et si vous envisagez d'avoir besoin de faire venir... vous avez précisé que vous envisagez des navettes, et je pense que c'est indispensable. Je pense que nous ne pouvons pas faire autrement. Cela me semble inenvisageable. Sinon, l'impact d'une autoroute, c'est aussi de la biodiversité, de la pollution. Il faut le prendre en compte dans les impacts des installations de GravitHy, de H2V et de CARBON.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 02:23:58

Merci. Évidemment, ce sujet relance le débat de la semaine dernière. Je ne peux que repasser la parole à Monsieur le Maire et à Monsieur Meunier.

Question#22 : M. Laurent BELSOLA, maire de Port-de-Bouc 02:23:59

Le Grand Port Maritime de Marseille est en compétition avec Barcelone et Gênes. Toulouse, Barcelone, la frontière espagnole, 3 voies autoroutières. La frontière espagnole, Barcelone, autoroute gratuite. Les Barcelonais ont mangé l'Occitanie.

Je viens d'Occitanie, je ne suis pas d'ici. Je vois les départements à côté, comment ils ont développé leurs infrastructures. Nous ne développons ni le train ni les autoroutes. Nous ne développons rien avec l'une des plus grandes zones industrielles de France.

Que se passe-t-il ? J'habite Port-de-Bouc. Je vois que les autoroutes datent de 1955, 1960. Rien n'a fait depuis. Avec une ville coupée en deux par 70, 75 000 véhicules qui passent par jour, dont 7 000 camions, 3 600 citernes à côté d'un collège, à côté d'une école maternelle, à côté d'un centre commercial. J'ai dit à toutes les autorités du département, de la région de l'État, le jour où un drame, où un camion explose vers une école, ne venez pas ici, parce que je vous considérerais comme des assassins. Ne venez pas, car vous n'avez rien fait.

Le nord de la ville, les habitants d'Istres, Saint-Mitry et de Martigues traversent tout Port-de-Bouc pour éviter l'autoroute, pour éviter l'usine que nous avons actuellement, l'ancien IMERIS, Lafarge. Et ceux qui viennent d'Istres passent par Carrefour pour aller sur Marseille. Le nord de la ville est complètement saturé, parce que ces routes que nous avons étaient faites pour 10 000 véhicules, nous sommes passés à 70 000 véhicules et cela va s'aggraver. Soit nous faisons une réserve indienne, de la Camargue avec des taureaux et du riz et tout va à Barcelone

et à Gènes avec l'impact que cela aura, soit nous prenons ceci en considération et nous avouons avoir un retard sur tout. J'entends parler depuis 20 ans de navettes fluviales qui peuvent aller de Port-Saint-Louis et venir là. Allez jusqu'à, Marignane je n'en ai plus entendu parler.

Nous sommes complètement saturés. Au bout d'un moment, il faut quand même rattraper un minimum. J'ai même entendu dire lors d'une réunion le fait d'aller de Port-Saint-Louis à Port-de-Bouc en vélo. Par moments, je me demande si nous vivons sur les mêmes territoires.

Nous sommes pour des industries, pour du développement économique, mais il faut prendre tout cela en compte, il faut prendre en compte le fait qu'il y a des transports. Nous sommes au Moyen-âge dans les Bouches-du-Rhône. Passez en Occitanie, regardez Montpellier avec les transports gratuits. Nous prenons déjà une leçon. Regardez les autres, vous allez voir. Je suis originaire de Perpignan : c'est 1 euro le bus pour aller dans toutes les villes des Pyrénées Orientales. Ils ont mis des 4 voies de partout, ils ont développé, ils ont mis des transports en commun. Ils ont développé le train à 1 euro. Ici, il n'y a rien. Nous nous battons, les populations arrivent à saturation. J'ai très peu de Port-de-Boucains dans la salle, ils travaillent dans les industries. Ils savent ce que c'est, ils connaissent les risques. Ils veulent que ça décarbone, mais ils savent qu'on n'arrive plus à se déplacer. Nous avons pris trop de retard. Il faut le combler et ne pas oublier le ferroviaire qui est très important que ce soit pour le fret ou pour les déplacements. Il ne faut pas oublier le fluvial. Nous avons la mer, nous l'oublions.

À Port-de-Bouc, nous allons mettre en place la thalasso thermie. Mais il faut prendre les réalités du territoire, autrement nous n'avancerons pas. Les populations refuseront certaines choses, car nous n'y arrivons plus.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-moderateur 02:27:49

Merci Monsieur le Maire. Il y a un complément de Monsieur Meunier. Ensuite, nous passerons à Atmosud sauf si un nouveau débat se relance sur une autre thématique. Allez-y.

Question#23 : M. Romuald MEUNIER, MCTB 02:27:50

Merci, je vais essayer d'être court. J'abonde totalement avec ce que vient de dire Monsieur le Maire de Port-de-Bouc. Je n'arrive pas à comprendre comment la région peut tenir un discours comme celui qu'elle vient de tenir. Vouloir développer les transports publics ou en commun et envisager de ne pas construire de routes pour qu'ils circulent correctement, cela me semble être schizophrène comme raisonnement. En l'occurrence, nous ne nous en remettons pas à une autoroute, puisqu'il n'est pas question de faire une autoroute. Il s'agit tout simplement d'améliorer la desserte entre l'autoroute et le port de Fos, ce qui représente 23 kilomètres de distance. Nous sommes loin d'une autoroute. Actuellement, cette liaison Fos-Salon est envisagée sur Fos avec seulement une deux fois une voie, ce qui impliquera forcément que vous ne pourrez pas avoir de bus à haute qualité de service pour transporter les salariés qui viendront travailler sur Fos, mais il n'y aura pas non plus de voie de covoiturage pour les gens qui voudraient aller travailler ensemble. C'est un raisonnement qui me semble tellement absurde que je ne comprends pas comment vous pouvez encore le tenir.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 02:29:22

Souhaitez-vous reprendre la parole pour apporter une précision sur votre intervention ? Nous repassons la parole à la région. Vous aurez ainsi la réponse à votre question.

Mme Anne CLAUDIUS-PETIT, conseillère régionale 02:29:32

Je pense que vous m'avez mal comprise. De la même manière que dans les énergies, on ne peut pas dire qu'on met tout sur l'hydrogène, qui d'ailleurs n'est pas une énergie, mais un vecteur d'énergie. Il faut aller sur toutes les énergies. Sur les transports, c'est la même chose. Il faut aussi développer largement le ferroviaire, compter sur le fluvial.

Je suis aussi administratrice de la Compagnie nationale du Rhône. Avec les mêmes installations qu'aujourd'hui, sans investissement, nous pouvons multiplier 4 le transport fluvial. C'est largement moindre qu'aujourd'hui.

Je pense qu'en tant qu'élu, quand on est conseiller régional, on essaie de se mettre... quand je vais dans les Alpes, les alpins ne m'ont jamais dit « Vous ne pouvez pas me comprendre. » Il n'y a qu'ici qu'on me le dit.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 02:30:59

Laissons la conseillère régionale s'exprimer.

Mme Anne CLAUDIUS-PETIT, conseillère régionale 02:31:05

Sincèrement, je pense que vous m'avez compris de travers. Il ne faut pas tout miser sur une nouvelle autoroute. Il y a une mise à niveau. GravitHy a apporté une bonne réponse en envisageant déjà des navettes. Il faut miser sur tout. Il y a la mise à niveau. Vous avez raison de dire que cela a pris du retard. J'ignore pour quelle raison, je ne connais pas l'historique.

Quand on parle de transports du 21^{ème} siècle, il faut penser à l'ensemble des solutions possibles, et autant que possible à des navettes décarbonées, électriques ou autres, ou à hydrogène. Pour les transports lourds, je sais que c'est aussi ce que l'on privilégie à la région : le développement de l'utilisation de l'hydrogène pour la logistique et pour le transport lourd. C'est aussi une problématique de danger, mais aussi de qualité de l'air. La qualité de l'air est votre santé, celle de vos enfants. Vous ne pouvez pas nier ce problème.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 02:32:37

Monsieur Moutet, je vous repasserai tout à l'heure la parole. Nous allons enchaîner. Nous parlons de qualité de l'air, nous allons faire la transition avec Atmosud et la DREAL. Je vous repasse la parole ensuite, pour que nous puissions poursuivre ces échanges.

M. Sébastien MATHIOT, Atmosud 02:32:59

Nous sommes comme le SPI, une association avec 4 collègues, des collectivités, des associatifs qui sont présents avec nous, des acteurs économiques aussi comme les industries ou le GPMM et les services de l'État. Nous sommes un organisme collégial. L'objectif fondamental de notre surveillance est d'objectiver les situations et de partager les constats que nous faisons, de rappeler très brièvement que nous faisons partie d'AtmoFrance. Il y a des organismes qui ressemblent à Atmosud partout ailleurs dans les régions françaises. Pour les gens qui sont là depuis fort longtemps, nous sommes l'ancien Air FOBEP, qui s'est transformé au fil du temps et qui est maintenant Atmosud, avec les mêmes missions et les contacts avec la population, les locaux de la même façon. Nous avons un agrément ministériel, qui ne nous donne que le droit de faire notre action. Cela souligne aussi la qualité de notre travail, car nous mettons en place des matériels éprouvés, validés, des méthodes éprouvées. Nos matériels sont raccordés à des chaînes d'étalonnage françaises, qui font que nous pouvons comparer la mesure faite ici à Martigues, Port-de-Bouc, avec celle faite à Paris, Lyon. C'est la même valeur. S'il y a 200 ici et 100 à Paris, nous sommes deux fois plus élevés. Il n'y a pas beaucoup de doute métrologique sur ce que nous faisons.

L'objectif fondamental est de garantir un observatoire de surveillance de la qualité de l'air. J'ai mis une petite photo de station de surveillance. Nous avons des stations de surveillance, des dispositifs qui mesurent jour et nuit, heure par heure, un certain nombre de molécules qui ont un impact sur notre santé. À Port-de-Bouc il y en a une, il y en a eu 3 dans le passé. Puis au fur et à mesure, nous en avons retenu une, car elle est fondamentale. Mais nous avons fait plein de mesures dans les voisinages.

Puis un second pilier de notre action est de maintenir l'observatoire et de favoriser un engagement de tout un chacun, travailler ensemble avec tous les partenaires du territoire pour améliorer la surveillance et l'information, la sensibilisation. Tout à l'heure, il a été question de bruits. Nous ne surveillons pas le bruit. Nous ne surveillons que l'air.

Concernant le bruit, il a été question fût un temps que des associations agréées comme nous, qui surveillons la qualité de l'air, prennent part à la surveillance sur le bruit. Mais finalement, cela n'a pas été retenu. Dans le territoire, c'est la métropole Aix Marseille Provence qui a un dispositif de surveillance avec des balises qui surveillent le bruit. Ce n'est pas nous, il faudra questionner. Nous sommes appui technique de la métropole sur ce sujet. Nous pouvons installer, mais ce n'est pas nous qui gérons le sujet. La façon dont nous appréhendons la problématique sonore, c'est vous : c'est l'application signal'air. Encore faut-il que les gens sachent qu'elle existe et qu'ils l'utilisent. C'est le citoyen qui va nous signaler dans un outil gratuit et accessible à tous qu'il est gêné par des problématiques de bruit. De cette captation d'informations, nous en faisons lecture. Si des sujets viennent à apparaître d'importance, de grandes nuisances sonores, nous alertons éventuellement les services de l'État ou des collectivités en disant « Sur votre ville, il y a des phénomènes de bruit qui paraissent fondamentalement importants. »

L'engagement est les différentes parties prenantes de la thématique air, les citoyens. Nous sommes aussi dans des actions dites d'innovation, où nous favorisons des micro-capteurs que nous donnons à des citoyens pour qu'ils participent eux aussi à la surveillance de la qualité de l'air, avec les limites métrologiques que ces matériels ont, au regard des matériels très sophistiqués que nous avons.

J'ai en main 2 sujets bien distincts en matière de qualité de l'air. Je les ai représentés en deux colonnes dissociées. Le premier : les quantités émises, les émissions dans un territoire donné. Ce n'est pas de la mesure Atmosud, c'est du personnel d'Atmosud qui va collecter de

la donne auprès du monde industriel qui se doit de déclarer les tonnes qu'il fait annuellement, avec tout un tas de composés. C'est aussi capter des informations sur le trafic routier, la fréquentation des axes. 70 000 véhicules/jour avec un pourcentage. Nous récupérons ces données. Nous avons des partenariats avec le GPMM pour qu'ils nous donnent de l'information sur les navires présents dans les zones, sur les aéroports. Il y a de l'incertitude dans cette donnée, mais nous l'avons et nous vous la partageons. Je vais vous la montrer juste après. Ce sont des données de quantités émises dans les territoires.

Puis le deuxième sujet, qui est vraiment le sujet Atmosud : c'est ce que nous respirons. Ce sont deux informations un peu distinctes. Il peut y avoir de grandes quantités émises dans les territoires et des qualités de l'air plutôt correctes. Il peut y avoir l'inverse : de faibles émissions, mais qui finissent par faire des quantités de polluants très élevées. Parfois cela marche de pair, il y a de fortes émissions et de forts niveaux.

Ces deux sujets sont fondamentaux. Je vais vous en faire part dans les informations que je vous donne.

Le premier sujet concerne les quantités émises dans le territoire. C'est au travers d'un outil qui s'appelle Cigale, que tout un chacun peut regarder, où vous sera livré si vous choisissez un lieu donné... j'ai choisi Fos-sur-Mer, car l'entreprise va tout de même s'implanter dans le territoire Fosséen. Nous allons tous potentiellement recevoir les émissions de cette unité, comme nous les recevons d'Arcelor, etc.

Vous sélectionnez Fos-sur-Mer et vous avez accès, en choisissant un certain nombre de polluants qui ont un impact sur notre santé comme les COV, les Composés Organiques Volatiles, les SOC ou les NOC. Vous pouvez aussi sélectionner des gaz à effet de serre. Nous vous livrons l'information des quantités en gaz à effet de serre qui sont émises dans ce territoire. Vous aurez accès à des graphiques.

Qu'en est-il en ce moment des quantités émises dans nos territoires ? Les graphiques qui viennent s'afficher parlent du dioxyde de soufre de 2007 jusqu'à 2020. Ce sont les dernières données que j'ai à ma disposition, un inventaire des émissions de 2020. Les quantités émises en dioxyde de soufre issues du territoire Fosséen ont fortement diminué année après année. Les couleurs que vous voyez sur les histogrammes, le bleu c'est la maritime, le dioxyde de soufre du maritime a quasiment disparu. Il en subsiste un petit peu, nous ne le voyons pas à l'œil nu. Les barres jaunes et orangées, c'est le monde industriel. Les orangés sont ceux qui font de l'énergie, les raffineurs et autres. Les jaunes, ce sont les autres : Arcelor et autres cimentiers.

Ils continuent à émettre, le monde industriel continue de faire du dioxyde de soufre, certes, mais il a fortement diminué. Lorsque nous regardons les oxydes d'azote, là aussi la diminution existe, elle est nettement moins marquée que sur le soufre. Le bleu est encore fortement présent. Les quantités de dioxyde d'azote émises dans l'atmosphère issues du territoire Fosséen sont grandement liées à la filière maritime. Il faut qu'ils fassent des efforts, assurément, pour en émettre moins.

J'ai ensuite les composés organiques volatils ou les particules PM25. La diminution existe. Le monde industriel continue d'être fortement contributeur.

J'ai isolé de 2007 à 2020 le fait qu'en dioxyde de soufre issu du territoire Fosséen, c'est tout de même de l'ordre de 60 % en moins par rapport à 2017. Et je ne remonte pas aux années 70. Les oxydes d'azote, bien que la diminution soit peu notable, c'est de l'ordre de 20 % et ainsi de suite.

Je finis sur le dernier sujet, concernant les gaz à effet de serre. C'est certes du CO₂, mais aussi du méthane et protoxyde d'azote. Tout cela rassemblé sur un équivalent CO₂. Autant sur les

polluants qui ont un impact sur la santé, des quantités moindres sont émises dans nos territoires. Ce qui marche à Fos marche également à Port-de-Bouc, à Martigues, etc. Par contre, en termes de gaz à effet de serre, le travail est à conduire. Il y a peu d'évolution et ce sont des quantités énormes. Je crois que c'est de l'ordre de 40 % des gaz à effet de serre de la région.

Le travail sur les gaz à effet de serre est à conduire. Selon moi, toute entreprise qui vient participer à améliorer ce constat, qui n'est pas très glorieux d'un point de vue qualité de l'air, est bonne à prendre, du moment que cela ne dégrade pas les quantités émises sur les polluants ayant un impact sur notre santé.

Nous aurons, Atmosud, accès aux données de GravitHy, de H2V et autres, sur ce qu'ils déclarent. Ils intégreront ces graphiques. Nous verrons tous ensemble si, de la diminution que je note, nous ne passons pas à une augmentation. Je n'y crois pas du tout.

C'est un premier sujet : les quantités émises.

Un second sujet : ce que nous respirons. J'ai un certain nombre de stations de surveillance dans le territoire. Nous en avons une trentaine sur le territoire de l'étang de Berre. Tant mieux pour nous tous : au moins, nous regardons assez précisément ce qu'il s'y passe. Ces données de mesures de polluants sont les oxydes d'azote, les COV, des métaux, des HAP, des dioxines, etc. J'ai une liste grande comme le bras de toutes les molécules que nous suivons. Je ne vais pas vous faire état de tous ces sujets.

Ces données sont accessibles à tout un chacun sur notre site internet, en courbes ou en chiffres. Vous pouvez les obtenir. Souvent, plutôt que de parler de molécules individuellement et de stations de surveillance, nous parlons cartographie.

La cartographie, c'est mettre un à plat de couleurs en rapport avec des niveaux qui se nourrissent de tout un tas d'informations, mais notamment de nos stations de surveillance. Ce sont ces dernières qui vont fixer les couleurs. Cet indice, que je vous montre ici, est un agrégat de plusieurs polluants. J'ai vu apparaître des cartes dans votre présentation de NOC, PM25, PM10, ozone. J'ai retrouvé des couleurs vraies, le PM25 c'est chargé, les PM10 un peu moins, l'ozone c'est bien chargé et le NOC, c'est modéré. Ce graphe est un agrégat de toutes ces cartes que nous avons vues.

Cette cartographie ne prend pas tout. Il n'y pas de benzène, là-dedans. Cela rougirait un peu le sujet, si le benzène y était intégré. Et ainsi de suite, etc. Malgré tout, cela rend compte de la situation dans laquelle elle est. L'historique de ce territoire de 2007 à 2022 s'est amélioré. Je ne sais pas si vous le voyez, mais le rouge s'est un peu estompé, du vert apparaît. Nous sommes dans des quantités qui s'émettent de moins en moins. Et fort heureusement, nous sommes dans des niveaux que nous respirons de mieux en mieux.

Pour autant, nous ne sommes pas en vert. Nous restons tout de même en jaune. Il y a quand même des sujets, il faut poursuivre le travail. Les routes se signalent, la circulation routière pèse sur notre qualité de l'air, nous le savons tous.

De tous ces sujets-là, je vous parle de pollution atmosphérique. Nous ne sommes pas les personnes qui parlent de santé. Pour autant, les mesures que nous faisons ont vocation à renseigner sur la santé. Nous avons conduit il y a quelques années une étude avec l'Agence Régionale de Santé qui, au regard de nos niveaux mesurés sur les territoires, non pas polluant par polluant, mais bien en cumul de tous ces polluants... cette étude nommée SCENARI 1 avait fait apparaître cette carte de risques en santé qui disait qu'en proximité des zones industrielles notamment, l'excès de risques en santé était important, en lien avec les rejets du monde industriel. La proximité route est également en lien avec cela.

Nous reconduisons cette étude SCENARI. Nous l'avons faite en 2023, nous sommes dedans. Tout début 2024, nous vous restituerons la nouvelle carte 2020 à la place de celle de 2015, pour voir si la situation en termes de santé et au regard des niveaux de pollution que nous respirons s'est améliorée. Si la carte, au lieu de rester très jaune, va faire apparaître un peu plus de vert et voir si le rouge va s'estomper.

Les améliorations. Monsieur Dalcol, vous demandiez comment évoluait le dispositif de surveillance. C'est un peu l'objet de mon intervention. J'ai isolé deux molécules singulières, deux composés. Je vous parle des COV – Composés Organiques Volatils -. Il y a des cercles et des triangles. Les cercles, ce sont des matériels qui tous les quarts d'heure, nous livrent de l'information sur les niveaux de benzène, toluène, éthyle-benzène, xylène. Cela s'appelle pour nous des BTUX. Les triangles, ce sont des matériels qui tous les quarts d'heure, font ces BTUX, mais rajoutent aussi d'autres COV comme le CVM, le butadiène, l'éthylène. J'ai une liste de 60 molécules.

Depuis fort longtemps sur la zone, il y a eu la Vallée d'Huveaune qui a été renseignée, Berre l'Étang, Martigues Lavéra, Fos-sur-Mer. Cette année 2024, nous rajoutons de nouveaux dispositifs qui sont : Rognac-Les-Barjaquets. C'est une station historique pour nous, mais qui mesure le SO₂, les PM₁₀, les PM₂₅. Nous y mettons des COV. Port-de-Bouc La Lègue, une station très riche pour nous qui mesure des PM₂₅, des PUF, des HAP, des métaux, mais qui ne mesurait pas les COV. Nous allons les mesurer pour regarder un peu ce qu'il en est. Puis un sujet fondamental dans notre territoire : les travailleurs des terminaux, containers, nous ont souvent demandé si nous avions de l'information à leur livrer sur leur exposition. Atmosud, nous ne sommes à renseigner les travailleurs, même si c'est important, mais avant tout les citoyens, les gens qui vivent. Nous leur avons toujours dit « J'ai des stations à Port-Saint-Louis, à Fos. Je n'ai pas de stations là où vous travaillez. Ce n'est pas dans ma juridiction. »

Notre sujet est un observatoire, mais c'est aussi susciter l'engagement. Nous leur avons dit que s'ils arrivaient à trouver des liquidités financières pour acheter une cabine, une station, nous pourrions l'opérer. C'est ce qu'il s'est passé. Le GPM, Seayard et Euro Fos ont mis la main à la poche pour constituer une station que nous allons opérer, étalonner, entretenir, donner accès à la donnée à tout un chacun, comme nous le faisons. En 2024 vont se constituer de nouvelles stations de surveillance au niveau des terminaux, qui mesureront les BUTX. Nous pourrions voir ce qu'il en est, quart d'heure après quart d'heure.

Je vous ai fait un second sujet sur les particules ultra-fines. Nous avons parlé des PM₂₅, des PM₁₀. Elles sont déjà très fines, ces particules : 10 micromètres, 2,5 micromètres. Mais il y a un sujet qui naît : les particules de l'ordre du nanomètre. Il n'y a pas encore de réglementation en air ambiant ni en santé. Il n'est pas dit « Il faut respecter tel seuil. » Par contre, il y a des certitudes sur l'aspect santé et sur la dangerosité qu'ont ces particules très fines.

Cela fait 3 ans que nous constituons un observatoire des particules ultra-fines avec une station à Rognac, deux à Marseille, une très proche du trafic, une dans le fond, une à Port-de-Bouc, une à Fos-sur-Mer. Nous avons commencé par Port-Saint-Louis.

Après 3 ans, nous avons vu que Port-Saint-Louis, c'était le mieux de la situation de ce territoire. C'est un peu un scoop, par ce que ces habitants pensaient être immensément exposés. Après 2 ans, nous avons dit « Après avoir vu pendant 2 ans la situation, Port-Saint-Louis est le mieux en termes d'exposition en particules ultra-fines. ». Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème en santé lié aux particules ultra-fines à Port-Saint-Louis, mais c'est le mieux de ces lieux-là. Nous avons eu besoin de retirer ce matériel et d'aller explorer d'autres territoires. Par exemple, ce matériel va aller explorer Marignane cette année, dans le voisinage de l'aéroport et du tissu

urbain. Puis la station des terminaux. Ces derniers ont également mis la main à la poche pour faire en sorte que des COV soient mesurés, ainsi que des particules ultra-fines.

Avec les nouvelles entreprises qui vont s'implanter, nous aurons une vision assez correcte. À Fos-sur-Mer, je le mesure depuis longtemps. Est-ce que cela va se dégrader ? À Port-Saint-Louis, je le mesure depuis longtemps, est-ce que cela va se dégrader ? Au niveau des terminaux, très proches de vos sources, est-ce que cela se dégradera aussi ? Nous allons adapter notre réseau pour apporter une réponse. Est-ce que ces entreprises, si elles viennent à s'installer, vont changer la donne en matière de qualité de l'air ?

Nous avons été mobilisés, sollicités par Carbon Solar et par la métropole pour apporter un éclairage sur la situation précise de la qualité de l'air aux lieux où ces entreprises veulent s'implanter. Nous leur avons dit très honnêtement « Non, je ne peux pas vous donner un aperçu très précis, puisque je ne le mesure pas en ce lieu. Je le mesure à Fos, à Port-Saint-Louis, mais votre situation, je ne peux pas l'appréhender. » Ils nous ont dit « Pouvez-vous engager une surveillance de la qualité de l'air en ce lieu ? » Nous leur avons dit « Si vous mettez la main à la poche, nous pourrions l'engager. » Ils mettent la main à la poche.

De septembre 2023 jusqu'à décembre 2023, nous avons implanté dans ce lieu une cabine de mesure Atmosud. Les données sont accessibles à tout un chacun sur notre site internet, nous rendrons un rapport très bientôt, qui a mesuré les PM10, les PM25, les particules fines et un peu plus fines, du dioxyde de soufre, des oxydes d'azote et une information météorologique pour pouvoir dire « Quand les niveaux s'élèvent, est-ce que ça vient de là, de là ? »

Je vous ai donné les grands éléments. En ce lieu, il y a beaucoup d'empoussièrement. Ce n'est pas un scoop, tout le monde s'en doutait. Nous savons que ce lieu est très empoussiéré.

Le scoop, c'est plutôt de dire que c'est surtout sur les grosses particules, les PM10, à l'occasion des ré-envols, avec un temps sec et du vent. C'est ce qu'il y a au sol, dans les tas de vos voisins et dans vos tas, prochainement peut-être. En termes de PM25, les plus fines, il y a des niveaux très quelconques en ce lieu, à l'identique des autres lieux, mais qui restent des niveaux importants. C'est orange, sur nos cartes. Mais pas plus en ce lieu que dans le voisinage.

En termes de SO2 et de NOCS, il n'y a rien. C'est ce que nous voyons déjà dans le voisinage.

Finalement, cela revient aux cartes que nous avons vues. Nous l'avons revalidé par de la mesure. Nous rendrons très bientôt un rapport sur un point initial avant vos installations en ce lieu.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 02:51:36

Merci beaucoup Monsieur Mathiot. Nous allons tout de suite enchaîner avec la présentation de Monsieur Peloux, pour la DREAL. Nous repasserons ensuite la parole à la salle pour les questions-réponses.

M. Jean-Philippe PELOUX, DREAL 02:51:46

Je vais essayer de faire court, et vous allez voir qu'il y a pas mal de choses qui ont été déjà présentées par Monsieur Roze. J'irais assez vite, ce qui permettra d'avoir un peu plus de temps d'échanges.

Nous en avons parlé tout à l'heure : les installations classées, c'est une réglementation qui est ancienne, qui a plus de 200 ans et qui a évolué bien entendu avec notamment les accidents

industriels qui ont fortement impacté cette réglementation. C'est une réglementation qui garantit un droit à exploiter pour les industriels, tout en prévenant les nuisances, les pollutions, les risques. Derrière, nous avons une police administrative avec un contrôle administratif qui est réalisé par la DREAL, et une autorisation assortie d'obligations, nous parlons de prescriptions, d'arrêtés d'autorisations qui définissent des prescriptions applicables aux industriels.

Nous avons trois régimes. Nous avons parlé tout à l'heure du régime de GravitHy. C'est le régime de l'autorisation. C'est un principe de proportionnalité. Nous sommes sur le régime le plus élevé, la procédure la plus contraignante et le dossier le plus complet.

Nous avons un cas particulier au niveau des ICPE. Nous avons les Seveso, nous en avons parlé tout à l'heure, donc je vais aller assez vite. Nous verrons si effectivement, le site GravitHy est classé Seveso seuil bas, seuil haut. Cela ne changera pas énormément les choses, mais quelque part, cela traduit le niveau de risque, les quantités présentes en termes de substances dangereuses. Pour nous, la priorité est bien entendu d'essayer de réduire au plus bas ces quantités et les risques inhérents.

J'ai repris les seuils de l'hydrogène pour illustrer. Dès lors que nous dépassons les 50 tonnes présentes sur site, que ce soit au travers d'une capacité, de plusieurs capacités ou de la somme de capacités, plus ce que nous allons retrouver dans tous les tuyaux, etc., dès lors que l'on dépasse 50 tonnes, on est soumis seuil haut. Puis il y a la règle du cumul. Pour une rubrique comme l'hydrogène, nous sommes juste en dessous du seuil des 50 tonnes, mais comme nous avons à côté de l'ammoniaque, de l'oxygène, etc., nous pourrions très bien par la règle du cumul nous retrouver Seveso seuil haut.

Le processus d'autorisation d'une installation classée soumis à autorisation, Monsieur Roze l'a très bien décrit. Je n'ai pas grand-chose à rajouter à tout ce qui a été rappelé, qui est tout à fait exact. Juste pour appeler les rôles : c'est bien l'exploitant qui va déposer son dossier de demande d'autorisation, c'est lui qui formule une demande. Ce dossier peut embarquer plusieurs volets qui couvrent la réglementation ICPE, la loi sur l'eau, les aspects défrichement, les aspects dérogations espèces protégées. Tout cela est dans le même dossier. Donc une seule autorisation environnementale, nous parlons d'autorisation unique.

Concernant l'inspection des installations classées, la DREAL est là pour assurer le rôle de coordinateur de l'instruction et va solliciter un certain nombre d'avis, l'avis de différents services contributeurs de l'État tels que la DDTM ou d'autres organismes compétents. L'Agence Régionale de Santé est sollicitée, le SDIS est sollicité également pour avoir un avis sur les risques, sur l'accès aux services de secours, etc. Et puis en fonction des sujets qui sont abordés dans le dossier, nous pouvons solliciter d'autres organismes.

Un avis est donné sur l'étude impact uniquement, pas sur l'étude de danger, par une autorité indépendante du préfet. Puisqu'au final, c'est le préfet qui va donner l'autorisation. Nous avons une autorité indépendante qui est la Mission régionale de l'autorité environnementale, qui a pour but de donner son avis sur la qualité, l'étude d'impact, la bonne prise en compte des enjeux environnementaux par l'industriel. Jusqu'à présent, l'avis était donné avant la phase d'enquête publique.

Ensuite, nous avons une phase d'enquête publique. Nous avons également les collectivités pendant cette phase-là qui sont sollicitées pour donner leur avis sur le projet. Au final, nous avons une commission, un comité départemental des risques sanitaires technologiques qui va également donner un avis sur la base de toute cette procédure, de tous ces avis, y compris sur l'avis bien entendu de la DREAL. Le préfet va prendre sa décision par voie d'arrêté préfectoral.

S'il autorise, il va fixer les dispositions techniques et organisationnelles que devra respecter l'industriel dans le cadre de l'exploitation du site.

La procédure va évoluer avec la publication de la loi industrie verte en 2023. Le décret est en cours de préparation, il ne devrait pas tarder. La procédure va évoluer afin de raccourcir les délais. C'est toujours l'objectif du gouvernement, de favoriser une réindustrialisation du pays. Nous avons une procédure qui se raccourcit un petit peu, mais qui favorise la concertation et la consultation du public. Puisqu'aujourd'hui, nous avons une phase d'enquête publique qui dure un mois. Dans le futur, dès que le décret sera publié, nous aurons une phase d'enquête publique qui va durer 3 mois. Le public aura beaucoup plus de temps pour prendre connaissance du dossier et exprimer son avis. L'enquête publique aura lieu en même temps que les concertations des différents services. Au fur et à mesure que les avis des services seront rendus, ils seront publiés, ils seront mis à la disposition du public qui pourra de nouveau intervenir, qui pourra compléter son avis. Nous aurons quelque chose de très interactif et au final, qui devrait être plus court, mais avec quand même je pense une concertation qui devra être élargie par rapport à ce que nous faisons aujourd'hui.

Je crois qu'il y a également l'obligation de réunion publique, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui. C'était à la discrétion du commissaire enquêteur. C'est une évolution qui est assez intéressante. Même si dans le cadre de ces projets, nous avons déjà eu pas mal de réunions publiques, mais nous pourrons les avoir à des moments où les dossiers seront vraiment complets. Nous pourrons aller beaucoup plus dans le détail par rapport à aujourd'hui, même si nous avons eu beaucoup d'informations. Je vous en remercie.

Juste un petit rappel, mais là aussi nous l'avons évoqué tout à l'heure : dans le dossier de demande d'autorisation, il y a essentiellement deux volets. C'est l'étude d'impact et l'étude de danger. Dans l'étude d'impact, l'industriel va étudier tout un tas d'aspects. Ce sont les intérêts qui sont visés par le Code de l'environnement, l'article L211-1 et le L511-1 du Code de l'environnement. Nous allons avoir des aspects tels que la commodité du voisinage par exemple, cela va être tous les sujets vibration, bruit, luminosité, etc., les odeurs aussi, le sujet biodiversité, protection de la nature avec potentiellement un dossier de dérogation d'espèces protégées. Mais là aussi, cela a été abordé dans d'autres réunions. De façon plus générale, le volet protection de l'environnement, notamment l'aspect eau, la salubrité et la santé publique, avec en particulier une étude des risques sanitaires qui est un volet très important dans l'étude d'impact. La gestion équilibrée et durable des ressources. Nous allons revenir sur les prélèvements, sur quels milieux, sur quels bassins. Est-ce que vous avez vraiment ces besoins-là ? Les ressources, le minerai de fer, d'où il vient, dans quelles conditions, etc. Et puis et puis d'autres sujets tels que la protection de l'agriculture, les sites, le patrimoine archéologique, etc.

L'autre volet, c'est l'étude de danger. Je vais essayer de passer assez vite. Monsieur Roze a pas mal développé cet aspect, tout à l'heure, notamment en termes de méthodologie.

Au final, quelles vont être les conditions requises pour l'autorisation ? Puisqu'au bout de cette procédure, il y a trois possibilités. Soit on rejette la demande parce qu'à un moment donné, on considère que le dossier est incomplet et que le porteur de projet ne fait pas les efforts suffisants pour améliorer son dossier rapidement. Donc nous rejetons la demande, il complètera son dossier et le redéposera. Ou alors, nous allons jusqu'au bout et soit nous autorisons, soit nous refusons.

Pour les gens qui sont inquiets par rapport à ce projet, il est arrivé déjà que l'on refuse des projets parce qu'ils n'étaient soit pas compatibles par rapport à l'urbanisme, soit parce que les

contraintes étaient trop fortes par rapport à l'environnement autour du site sur des séquences d'impact environnemental ou sur les risques accidentels.

Nous allons regarder la compatibilité avec le règlement d'urbanisme applicable, dont le PPRT qui est un document qui fait partie du PLU de Fos et de Port-Saint-Louis. Je parle du PPRT Fos Ouest, plus particulièrement. Nous allons regarder les capacités techniques et financières de l'exploitant. C'est un critère d'autorisation, également. Nous allons regarder ses capacités à maîtriser les pollutions, les nuisances et les risques sur les intérêts du L511-1 et L211-1 que j'ai oubliés.

Nous allons le regarder au travers de l'étude d'impact, avec la fameuse séquence « Éviter, réduire, compenser » que nous avons évoquée tout à l'heure. L'objectif étant de réduire au maximum à la source, de favoriser la séquence « Éviter. » Le projet doit être conforme aux meilleures technologies disponibles, Monsieur Roze l'a évoqué tout à l'heure, avec la directive européenne. Nous sommes sur un projet qui relève de cette directive relative aux émissions industrielles. Ce sont les grands secteurs d'activité industrielle qui génèrent le plus de pollution, potentiellement, avec de meilleures techniques disponibles qui sont définies au niveau européen pour les différents secteurs d'activité.

Le dossier devra démontrer MTD par MTD, puisque nous avons des documents européens qui définissent ces MTD. Elles devront toutes être passées en revue et le projet devra être positionné par rapport à ces meilleures techniques disponibles. MTD signifie Meilleures Techniques Disponibles. Sur les différents secteurs d'activité, sidérurgie, raffinage, pétrochimie, etc., nous allons définir en fonction de certaines technologies quelles sont les meilleures techniques pour réduire l'impact. C'est une approche intégrée. Nous allons tout regarder : les aspects consommation d'eau, les émissions de polluants dans le milieu aqueux, dans l'air, la production de déchets, l'aspect énergétique. C'est vraiment multi critères. Les MTD sont chaque fois définies. Par exemple un électrofiltre pour réduire les poussières en sortie d'une cheminée, c'est une MTD. En fonction des MTD, il y a un niveau d'émission qui est défini. Par exemple sur un électro filtre, le niveau d'émission associé à la MTD, c'est 30 mg par normaux mètres cubes à la sortie de l'équipement.

L'industriel devra se positionner pour chaque MTD. Il y a toujours possibilité de dérogation, mais aujourd'hui, la posture de la DREAL c'est 0 dérogation. Le projet doit être compatible à la réglementation nationale et locale. Nous pouvons avoir des MTD qui fixent un niveau pour l'Europe, et puis une réglementation nationale qui est plus contraignant, puis une réglementation locale qui va encore imposer un niveau inférieur. Nous devrions avoir cette démonstration dans le dossier.

Au final, le projet devra démontrer qu'il est compatible avec son environnement et avec les usages existants. Dans la zone de Fos, nous sommes déjà sur un secteur qui est très industrialisé avec des émissions importantes, Sébastien l'a rappelé juste avant. Au-delà des performances exigées par la réglementation MTD, il faudra vérifier notamment au travers de l'étude des risques sanitaires que le projet est bien compatible avec son environnement et avec les usages existants. Les usages, c'est au sens large. Cela inclut le fait que nous avons des travailleurs sur les sites voisins : ils sont pris en compte également.

Dernière partie : il va définir si nous pouvons donner une autorisation ou pas. C'est l'étude de danger. De la même façon, nous avons des critères d'acceptation. La première règle est bien entendu de réduire le risque à la source, d'avoir les quantités les plus basses possible, les substances les moins dangereuses possible. Malgré tout, nous savons que sur des process industriels de cette taille, il est difficile de supprimer complètement le risque. L'objectif va être,

au travers de l'étude de danger, au travers d'un outil qui est la matrice des risques, de justifier que le risque résiduel pour les personnes est aussi bas que possible et compatible avec l'environnement du site.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 03:05:30

Je vous alerte, pour les dernières slides, vous êtes déjà à 15 minutes d'intervention.

M. Jean-Philippe PELOUX, DREAL 03:05:32

C'est très long, excusez-moi. Voici à quoi ressemble la matrice. Elle permet de positionner chaque phénomène dangereux qui va être étudié dans l'étude de danger. L'industriel va positionner ces phénomènes dangereux avec des critères de probabilité, de gravité. Nous allons regarder phénomène par phénomène où est-ce qu'on se trouve. Dans la zone verte, globalement les risques acceptables, en zone rouge ils ne sont pas acceptables et l'industriel doit proposer des mesures supplémentaires pour sortir de cette zone. Dans la mesure orange, nous sommes dans une zone de risque acceptable, mais avec des mesures de maîtrise des risques dont l'efficacité doit être démontrée. L'industriel doit démontrer qu'il ne peut pas aller plus bas en termes de gravité ou de probabilité.

C'est un exercice assez laborieux, c'est long pour l'industriel. Cela ne peut se faire que lorsque le design est suffisamment établi et détaillé, pour pouvoir regarder équipement par équipement, système par système, quels sont les potentiels de dangers, quels sont les événements qui peuvent être attendus et s'ils se produisent, quels sont derrière les effets, les enjeux qui peuvent en résulter. Pour chaque phénomène, nous allons définir la probabilité et nous ferons un calcul de conséquences en regardant quelle est la zone impactée, quels sont les enjeux présents, les quantités de personnes, etc. De là, chaque phénomène est classé dans cette matrice.

C'est un gros travail. En général, c'est plutôt la dernière étape sur les dossiers de demande d'autorisation.

Très rapidement, qui contrôle les ICEP ? Vous l'avez compris, c'est la DREAL, les inspecteurs de l'environnement qui sont des inspecteurs assermentés, placés sous l'autorité des préfets, mais aussi du procureur, puisque nous avons un pouvoir de police pénal. Les inspections se font sur le terrain ou au travers de pièces. Sur le terrain, ce sont des inspections qui sont soit programmées, soit inopinées, soit circonstanciées. Nous pouvons également faire des contrôles inopinés sur les rejets que ce soit au niveau des cheminées. Par exemple, nous avons parlé de la station de traitement des effluents. Nous pouvons faire des contrôles inopinés au niveau des effluents qui sont rejetés dans la darse. C'est la procédure d'autorisation.

Pendant toute la vie du site, nous avons en France une politique de prévention des risques qui repose sur 4 piliers : c'est la maîtrise d'urbanisation. Dans le cas présent, nous n'aurons pas de modification du PPRT de Fos Ouest. Il faut que le projet s'inscrive dans le PPRT de Fos Ouest, qu'il soit compatible. Si nous sommes Seveso seuil bas, nous n'avons pas de PPI. Si nous sommes Seveso seuil haut, il y aura besoin d'un plan particulier d'intervention. C'est un plan de secours élaboré par l'État. Le processus d'information et de population fait partie de la vie des sites. La première étape est la réduction du risque à la source, vous l'avez compris. C'est l'enjeu majeur sur le dossier de demande d'autorisation, mais c'est aussi quelque chose qui va

être revu de façon périodique. Tous les 5 ans, l'étude de danger sera revue et de façon régulière, en fonction de l'évolution des meilleures techniques disponibles au niveau européen, là aussi nous avons un réexamen des valeurs limites d'émission, c'est-à-dire des normes d'émission, que ce soit sur la partie eau ou sur la partie air.

Finalement, nous sommes sur une boucle permanente de surveillance et d'amélioration des sites, avec les deux piliers au milieu : c'est vraiment l'étude d'impact et l'étude de danger qui vont définir toutes les nuisances potentielles, les impacts et les risques de l'établissement.

Cette carte, nous l'avons vue tout à l'heure. Je crois que nous avons terminé.

Juste un petit rappel sur les Seveso dans le département : il y en a beaucoup. 43 seuils hauts, 24 seuils bas avec une concentration forte sur la zone de Fos, Port-Saint-Louis.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 03:09:36

Merci beaucoup pour votre intervention, merci d'avoir attendu la fin de la réunion pour vos interventions. Je repasse la parole à la salle, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de questions ou de personnes. Nous allons commencer par Monsieur à l'avant-dernier rang.

Question#24 : M. Lionel NETO-VIERA, directeur des opérations et d'exploitation technique de CARFOS 03:09:56

Bonjour. Cela fait 2 ans que je suis chez CARFOS et j'ai passé 22 ans chez Arcelor Mittal. Depuis tout à l'heure, j'en entends beaucoup parler. Je peux en parler personnellement, puisque je travaillais dans le secteur où il y a la cheminée de l'agglomération, qui est la plus surveillée dans le département. Mon rôle tous les matins en tant que responsable d'exploitation était de vérifier les NOCS, les résultats. Ce qui m'a un peu agacé au début de la réunion, mais je n'ai pas voulu en parler, autrement il aurait dû aller porter plainte contre deux personnes, c'est que depuis 20 ans, Arcelor Mittal a beaucoup évolué. J'ai commencé à travailler, quand vous regardiez la cheminée, vous voyiez un gros jet de poussière rouge qui traversait le ciel et qui restait à stagner pendant des heures. C'était tous les jours, en 2000. Aujourd'hui, vous pouvez regarder, il n'y en a plus.

Ce qui me fait plaisir, c'est de voir dans la présentation de GravitHy que toutes les méthodes mises en place chez Arcelor, que ce soit le TF, le traitement des fumées, que ce soit les électrofiltres, que ce soit le laquage, tout y est. C'est ce qui a permis d'atteindre des objectifs et de descendre, de correspondre aux normes et surtout de diminuer presque par 7 ou 8 tous les résultats. Je suis content de passer après la présentation de la DREAL et d'Atmosud, puisqu'ils l'ont justifié par les chiffres, même si c'est encore haut, ils ont été diminués et le travail a été de qualité. Cela prouve bien que l'intervention de Monsieur au départ n'était pas très justifiée. En tout cas, il n'avait pas de chiffres. Là au moins, c'est factuel.

Côté CARFOS, nous appliquons le traitement à la cellulose depuis 2 ans, depuis que je suis arrivé. J'ai emmené avec moi l'expérience développée chez Arcelor. Sur tous nos tas de charbon, nous faisons le traitement de la CAGE pour justement coller toutes les poussières. Ainsi, lors des épisodes de grand vent, rien ne s'envole.

Pour tout ce qui est fonds de parc et transports, vous avez parlé des ré-envols. Nous humidifions nos routes. Dès que nous devons déplacer du produit, dans le même chemin où tous les camions se déplacent, il y a un camion qui arrose la piste en continu, pour éviter tout

ré-envol. Nous travaillons sur nos transporteurs, car la meilleure solution est d'avoir des transporteurs capotés. Nous n'avons pas assez de points de transfert. Pour les néophiles, ce sont les goulottes. Lorsque vous passez d'un point A à un point B, vous faites des virages à 90 et à chaque fois, vous êtes obligés de bouger votre produit. C'est là qu'il y a des poussières. Chaque point de transfert doit être aspiré. Si vous avez cela, vous êtes au top de la technologie d'aujourd'hui.

Je suis bien content d'avoir vu cette présentation, qui correspond à l'évolution des 20 dernières années au niveau des contrôles de tout ce qui est rejets et surtout captation des poussières.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-moderateur 03:12:55

Merci. C'était Monsieur Dalcol, juste après. Dans les premiers rangs, deux mains s'étaient levées. Monsieur et Monsieur.

Question#25 : M. Gilbert DALCOL, MCTB et riverain de Fos-sur-Mer 03:12:54

Merci. En première ligne, j'habite La Plaine Ronde – Les Carabins. Les plus concernés par les pollutions sont tous nos quartiers. Nous avons des pollutions d'ESSO et d'Arcelor Mittal, des retombées de poussières. C'est inimaginable, il faut voir ce qu'il y a sur les menuiseries.

Le plus grave, c'est ESSO avec leurs nouveaux FCC. Ils ont changé leurs réacteurs, il y a un bruit infernal. Puis il y a les retombées de fumées.

Monsieur Mathiot, c'est pour vous que j'interviens. Suite à des réclamations de la population, je vous avais fait part des retombées de particules sur les Mazets. J'avais également fait part des fumées qui étaient passées et d'une odeur de pourri, de charbon sur toute la Saladelle.

Nous avons un capteur en bas au port. Je vous avais indiqué que nous en avons à côté du restaurant, qui ne fait que le benzène alors qu'il y a davantage d'industries. Il n'y a pas de métaux, de H2S. Je vous avais demandé d'apporter une amélioration à ce sujet.

Celui de l'Hauture ne fait que le H2S et celui des Carbins est complet.

Je vous avais demandé d'avoir davantage de capteurs. Mais je ne vous inculpe pas : l'État ne met pas la main à la poche. Tout vient de là.

Les capteurs sont mal placés et les populations sont concernées. Vous m'aviez répondu « De notre côté, nous avons déclaré à ZIP-COM » Les industriels indiquent que ce n'est pas de leur fait. Les fumées sortaient de chez ESSO. Je l'avais signalé, mais ils affirment que ce n'est pas eux. Même si nous présentions des photos, ce ne serait pas eux. La population subit, là est le problème.

Vous m'aviez fait un récapitulatif de l'évolution d'Atmosud depuis 1972. Je ne vous ai pas répondu, car j'avais estimé que vous aviez répondu, mais en parallèle.

Je vous signale que depuis 1972, si la qualité de l'air s'améliore, le dépôt de Lavéra, le dépôt de La Crau et celui de Total à Crau ont fermé entre-temps. La raffinerie Total de La Mède ne raffine plus de pétrole. Ils sont désormais mieux dans l'étang de Berre, avec le rejet des eaux. La raffinerie de Shelberg a été vendue à LyondellBasell a fermé en 2012. Il est donc tout à fait normal que nous ayons une retombée là-dessus.

J'ignore si vous habitez à Fos-sur-Mer.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 03:16:28

Monsieur Dalcol, quelle est votre question pour Atmosud ?

Question#25 : M. Gilbert DALCOL, MCTB et riverain de Fos-sur-Mer 03:16:31

Nous avons des nuisances qui viennent s'accrocher à d'autres existantes en termes de pollution. Vous avez déplacé une cabine de Port-Saint-Louis du Rhône à Marignane pour l'aéroport. Allez-vous faire de même sur la base Saint-Vincent, qui augmente sa capacité de 30 % ? Nous avons 3 usines qui vont venir se greffer, plus de véhicules sur la voie publique. Les infrastructures ne sont pas là. Le premier concerné est l'État. Je remercie Monsieur le Maire de Port-de-Bouc qui est intervenu, à ce sujet.

Je n'ai jamais vu dans ce pays que nous mettions la charrue avant les bœufs. Nous faisons des usines et ensuite, nous voyons pour les infrastructures. Il y a quelque chose qui ne va pas. J'ai travaillé dans le bâtiment, j'étais chef, je n'ai jamais mis la toiture en place avant les fondations. Nous sommes exactement dans ce cas-là.

Les infrastructures routières ne sont pas appropriées. Nous aurons davantage de véhicules. Vers 16 heures, 16h15, cela sature.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 03:17:48

Monsieur Dalcol, quelle est votre question pour Atmosud ?

Question#25 : M. Gilbert DALCOL, MCTB et riverain de Fos-sur-Mer 03:17:50

Je demande à Atmosud de mettre davantage de capteurs et d'améliorer leur appareillage, puis de mieux les répartir. Vous dites que Port-de-Bouc a un capteur. Par les vents dominants que nous avons, nous prenons sur Fos comme sur Port-de-Bouc les poussières. Nous prenons ESSO, Arcelor Mittal, etc. Je vous demande d'intervenir auprès de l'État, de demander davantage d'appareils de contrôle pour le bien-être de la population.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 03:18:31

Merci Monsieur Dalcol. Monsieur Mathiot, si vous voulez apporter une réponse ?

M. Sébastien MATHIOT, Atmosud 03:18:37

Ce n'est pas Atmosud aujourd'hui, mais GravitHy. La réglementation, l'Etat nous impose d'avoir 5 ou 4 stations sur l'Etang de Berre, nous en avons 30. Nous sommes bien au-delà du strict minimum. Les stations de surveillance que nous avons dans les territoires ne sont que la partie

immergée de l'iceberg de la surveillance. À Port-de-Bouc, lorsque nous avons eu mis 3 stations pendant 20 ans, nous avons tiré des conclusions de cette observation. Les deux stations de Castillon et de Cap Milan nous ont montré qu'elles n'apportaient pas un éclairage. Le fait de maintenir des matériels de mesure en ces lieux n'apportait pas un éclairage fondamental à la surveillance de Port-de-Bouc. Par contre, la station de Port-de-Bouc Lèque est fondamentale pour apprécier par vent d'est tout ce qui vient de Lavéra et par mistral, tout ce qui vient de Fos-sur-Mer. Par cette observation à Port-de-Bouc Lèque, nous avons l'information qui maximise l'information à Port-de-Bouc. Autrement dit, tout le reste du territoire est mieux que l'information que nous livrons à la Lèque. Depuis, nous sommes montés en puissance en restitution cartographique. Nous avons des outils de modélisation. Il est certain que s'il y a un gros incendie à Castillon, mon outil de modélisation ne va pas le retranscrire. Je n'aurais pas la bonne information. Il y a des petits détails qui vont m'échapper.

Sur Fos-sur-Mer, je pourrais reprendre point après point tout ce que vous avez dit, ce n'est pas vrai. À la plage du Cavaou, j'ai du benzène, toluène, éthylbenzène, xylène, styrène plus du CO, de l'H₂S, de l'ammoniac. J'ai 4 stations autour d'Arcelor pour regarder si en cas de mise aux chandelles, j'y vois du CO, de l'ammoniac, etc.

Je pourrais passer un temps infini à repréciser le dispositif de surveillance. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Dalcol : tant bien même j'en aurais 5 de stations à Fos, je louperais toujours des quartiers, une journée, deux journées, trois jours. Mais mon observation qui a démarré il y a 50 ans, à la fin de l'année, si à Fos-sur-Mer avec mes 3 stations, je n'ai pas dépassé 100 microgrammes, il n'y a aucun autre lieu à Fos-sur-Mer qui a dépassé 100 microgrammes. Ce n'est pas possible, parce que le vent change en permanence. Je n'ai jamais vu en 30 ans plus de 100 microgrammes sur les 5 stations que j'ai. Il n'existe pas le 6^{ème} point qui les aurait dépassés.

Les stations de surveillance que nous mettons en œuvre tiennent compte des émissaires, de là où ils se situent, de la météorologie. Vous disiez que le réseau fosséen est mal placé. Mais non, à Carabins là où je suis implanté, c'est là où vous vivez tous plus ou moins et j'ai la bonne information. J'ai des métaux, des HAP, des PUF, des PM₂₅, des PM₁₀, de l'ammoniac. Il y aura toujours mieux à faire, attention. Mais ce n'est tout de même pas mal.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur 03:21:24

Merci. Je vous passe la parole, au deuxième rang.

Question#26 : M. Jean-Philippe MURRU, conseiller municipal Fos-sur-Mer 03:21:28

Mes deux questions ne s'adressent pas à GravitHy, mais à la DREAL et à Atmosud. Je trouve très bien, sur la cartographie, les évolutions en termes de pollution. Nous sommes dans le plan. Mais ce que je regrette toujours, c'est que nous n'avons aucune information directe. Nous ne faisons que le constat de ce que nous avons déjà respiré. Rien ne nous alerte sur le niveau de pollution compliqué, dangereux, qui empêcherait tout simplement les enfants au collège de sortir faire du sport. Je trouve que c'est dommage. Cela me gêne énormément. C'est continu.

J'ai une autre inquiétude par rapport à l'État et à son désengagement, comme celui de tous les services publics, notamment la DREAL, l'ARS, l'Inspection du travail, etc. Au vu du périmètre qui va nettement augmenter, je suis inquiet, connaissant un peu le fonctionnement difficile de ces organismes pour répondre aux besoins de ces périmètres. J'ai peur que nous soyons en grande difficulté de fonctionnement en termes d'inspecteurs, en termes d'ingénieurs de ces services pour assurer les fonctions principales de cette zone industrielle. J'ai vraiment une grosse inquiétude sur comment nous allons gérer cela.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 03:23:01

Merci. La question s'adressait aussi à la DREAL.

M. Sébastien MATHIOT, Atmosud 03:23:07

La prévision de phénomène de pollution atmosphérique, nous la réalisons. Nous avons délégué au préfet à le faire. Nous envoyons bien une information avant que la situation ne se dégrade en matière de qualité de l'air sur des pollutions qui sont en lien avec l'ozone, les particules ou les oxydes d'azote. Nous envoyons des informations, nous avons des relais d'information très larges, et notamment les mairies. Toutes les mairies reçoivent un bulletin d'information lorsque nous prévoyons que pollution il y a. Les mairies doivent faire le relais de cette information qui en plus, a des préconisations de l'ARS pour les scolaires, par exemple. Les mairies doivent faire le relais auprès des gens qu'elles pensent être importants, comme le milieu scolaire ou le milieu hospitalier, pour leur dire ceci.

Nous véhiculons cette information à l'AFP, à France Provence, au SDIS, aux DREAL, au préfet, etc. Nous essayons d'informer largement sur ces sujets-là en prévention. Cela existe. Tout un chacun peut s'abonner sur mon site internet en première page, laisser son adresse mail pour recevoir cette information. Vous pourriez l'avoir nominativement et en faire le relais.

M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 03:24:16

L'interpellation s'adressait également à la DREAL. Souhaitez-vous apporter un complément, Monsieur Peloux ?

M. Jean-Philippe PELOUX, DREAL 03:24:26

Concernant les moyens, je ne pourrais que pour la DREAL et pas pour les autres services. Pour prendre en compte l'évolution de la zone de Fos et tous les projets qui arrivent, nous avons des effectifs supplémentaires qui restent faibles, trop faibles. Nous le constatons également. Mais nous avons deux inspecteurs en plus sur le point Seveso seuil haut du département. Nous aurons deux inspecteurs de plus cette année. C'est vraiment fait pour absorber la quantité de travail pour instruire les demandes d'autorisation et ensuite pour pouvoir contrôler les sites, s'il y a des autorisations et s'ils commencent à exploiter. Ce n'est donc pas immédiat.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 03:25:06

Merci. Notre réunion a commencé depuis 3h30, il y avait un engagement des garants sur le fait que toutes les questions trouvent réponse. Nous allons continuer, mais je vais juste faire un petit sondage pour savoir combien il reste encore de mains qui se lèvent, qui souhaiteraient s'exprimer. Monsieur Meunier, Monsieur Dalcol. Est-ce que d'autres mains se lèvent ? Sommes-nous d'accord collectivement sur le fait que Monsieur Meunier et Monsieur Dalcol seront les deux dernières interventions de ce soir, avant un mot de conclusion des garants, et avant éventuellement une réponse du maître d'ouvrage s'il est interpellé ? Monsieur Meunier, puis Monsieur Dalcol. Puis nous nous orienterons vers la conclusion de cette soirée.

Question#27 : M. Romuald MEUNIER, MCTB 03:26:01

J'aimerais bien que l'on termine cette soirée, mais il y a tellement de choses à évoquer. C'est une question que nous avons posée à la sous-préfecture. Monsieur le sous-préfet nous avait répondu qu'il y aurait 7 nouveaux inspecteurs sur la région PACA de prévus cette année, et 2 qui seraient dirigés vers la ZIP de Fos, ou en tout cas vers l'environnement immédiat du GPMM. Je suis assez satisfait de voir que des nouvelles machines, j'ignore comment vous les appelez, ont été prises en charge par des fonds privés. Notamment pour l'une, vous aviez dit par des fonds d'industriels. C'est quelque chose que nous réclamons depuis un certain nombre d'années, à savoir qu'il y a de nouveaux matériels qui soient mis en place, car la ZIP évolue. Les industries augmentent. Il faut évidemment faire un peu plus de contrôles à tous les niveaux, et évidemment au niveau d'Atmosud. Pour cela, vous avez besoin de nouveaux matériels.

Nous souhaitons depuis longtemps que les industriels mettent la main au portefeuille. Je suis assez satisfait d'entendre qu'il y a eu non seulement des employés, des salariés en activité sur le GPMM, mais aussi une nouvelle entreprise qui risque de s'implanter, qui ont fait le nécessaire pour apporter ces matériels. Il n'empêche que je souhaite aussi que l'État fasse un peu plus. Car 3 ou 4 nouvelles industries sur la ZIP de Fos, c'est beaucoup d'un seul coup. Cela demande beaucoup plus de contrôles.

C'est à l'attention de Madame la conseillère, qui n'écoute plus. Dans tous les cas, toutes les situations évoluent. Je pense que sa situation familiale l'a sans doute amenée à avoir des enfants, et au début peut-être une petite voiture, pour ensuite agrandir et acheter un véhicule qui soit un peu plus grand pour transporter ses enfants et son mari. En toutes choses, nous avons besoin d'évoluer. En l'occurrence, la situation de la liaison Fos-Salon est absolument nécessaire à cause de ce que nous vivons, à savoir le blocage des routes à certaines heures de la journée. Nous avons entendu des gens qui ont dit que 45 minutes étaient nécessaires pour venir de Port-de-Bouc, pour traverser les ronds-points et arriver sur le GPMM. C'est impensable. Il faut que cela évolue. En l'occurrence, la liaison Fos-Salon est faite pour cela. Les industries que vous proposez, comme la vôtre, sont aussi faites pour évoluer dans le bon sens, en réduisant les nuisances que nous subissons tous les jours. Merci.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 03:29:06

Merci pour votre intervention. Monsieur Dalcol ?

**Question#28 : M. Gilbert DALCOL, MCTB et riverain de Fos-sur-Mer
03:29:10**

Monsieur Mathiot, je tenais à vous signaler le manque de communication. Souvenez-vous, c'était en 2020 ou en 2021 : j'avais soulevé un problème suite à des plaintes des riverains qui venaient me chercher du fait d'une très forte odeur de pétrole. J'ignore si vous vous en souvenez. J'ai fait mon enquête et je me suis rendu compte que cela venait de La Crau. Il y a eu une descente du sous-préfet Régis Passerieux ainsi que de Monsieur le Maire et de Monsieur Toussier. Par vent dominant, cela venait. En allant sur votre site des Carabins pour voir ce que donnait le capteur, effectivement c'était le cas depuis x temps. Je vous en avais fait part, Monsieur Peloux.

Trouvez-vous normal que le GE La Crau mette des extracteurs de type COBRA sur des bacs vides qui jettent le benzène sur la population ? Pourquoi est-ce que je soulève encore ce problème ? Parce qu'en face de l'école de police, il y a des constructions qui sont en train de se faire, juste en face. Les bacs sont pleins de pluie, ça sent encore le pétrole.

La communication ne vient pas jusqu'aux associations. Il y a un défaut quelque part. Personnellement, je suis obligé d'aller faire des enquêtes pour informer les gens sur ce qu'il se passe. C'est ainsi que Monsieur le sous-préfet est intervenu, autrement rien ne se faisait.

Il est possible qu'il y ait un manque d'information, de communication. Mais pour l'évènement dont vous parlez, pour ma part, j'ai vu sur le capteur de Fos Carabins qui est bien placé une élévation des niveaux par mistral. J'ai identifié que cela pouvait être les GIE Crau. J'en ai fait part à la DREAL, qui est la police en la matière, à la ville, au sous-préfet, à Daniel Moutet. J'ai informé mon cercle d'acteurs qui ont les manettes pour dire « Il y a une situation inhabituelle dans le quartier de Fos Carabins qui fait écho au signalement de nuisance des citoyens. » Autrement dit, Atmosud a joué son rôle.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 03:31:36

Vous pourrez peut-être poursuivre la discussion entre vous autour d'un verre, puisque nous avons désormais plus de monde derrière qu'en salle. Est-ce que le maître d'ouvrage veut rajouter un dernier point ?

Mme Alice VIEILLEFOSSE, Gravithy 03:31:49

Je pense que tout le monde a envie d'aller prendre un verre. Merci à tous pour votre participation.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 03:31:50

Je me tourne vers les garants pour un mot de conclusion.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante 03:31:52

Cette réunion a été très riche en termes de sujets discutés, d'informations partagées. Évidemment, avec des présentations un peu plus longues que prévu, mais dans un souci entendu de complétude. Cependant, nous avons compté un temps environ équivalent de présentation et de discussion avec la salle. Toutes les questions ont pu être posées, à nouveau avec un grand nombre de questions.

Certains propos ont été tenus, qui nous conduisent à rappeler certaines règles de la concertation et du débat. Tous les arguments sont bienvenus. Par contre, il n'y a pas de place pour les attaques personnelles. Toutes les argumentations sont bienvenues, de toute personne, quelle que soit son origine, son âge, son lieu de résidence. La concertation est de développer, déployer ces argumentations. Elles concernent aussi bien les caractéristiques du projet que son opportunité, que les alternatives de ne rien faire. Nous ne manquerons pas de rappeler des règles de la concertation au début de la réunion de clôture, pour veiller à un échange de qualité, comme nous avons pu l'avoir ce soir avec des sujets discutés de manière approfondie. Merci.

M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 03:32:25

Merci. Tout est dit, très bonne soirée à tous.

La séance est levée à 21h42.